

14 MAI 2009

67902748

06 B363

FUSION-ABSORPTION DE
LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALDI ILLZACH
LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES
LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE
LA SOCIETE ALDI AUXERRE
LA SCI DU PARC
LA SCI LA MADELEINE
LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALDI MONTATAIRE
LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GENETS
PAR LA SOCIETE IMMALDI ET COMPAGNIE

En accord entre les parties, les
présentes ont été reliées par le
procédé ASSEMBLACT R.C.,
empêchant toute substitution ou
addition et sont seulement signées
à la dernière page.

PROJET DE TRAITE DE FUSION
ARRETE LE 13 MAI 2009

SOMMAIRE

EXPOSE PRELIMINAIRE

- A. Caractéristiques des sociétés intéressées
 - A.1 La société IMMALDI ET COMPAGNIE
 - A.2 La société civile immobilière ALDI ILLZACH
 - A.3 La société ALDI BLAYE LES MINES
 - A.4 La société ALDI VAISON LA ROMAINE
 - A.5 La société ALDI AUXERRE
 - A.6 La SCI DU PARC
 - A.7 La SCI LA MADELEINE
 - A.8 La société civile immobilière ALDI MONTATAIRE
 - A.9 La SCI DES GENETS
- B. Liens entre les sociétés intéressées
 - B.1 Liens en capital
 - B.2 Dirigeant commun
- C. Motifs et buts de la fusion envisagée
- D. Comptes servant de base à la fusion
 - D.1 Comptes utilisés
 - D.2 Date d'effet
- E. Méthodes d'évaluation des apports

CONVENTION DE FUSION

Article 1. Fusion-Absorption de la société civile immobilière ALDI ILLZACH par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 1.1 : Apport-fusion
- Article 1.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 1.3 : Passif pris en charge
- Article 1.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 1.5 : Rémunération des apports

Article 2. Fusion-Absorption de la société ALDI BLAYE LES MINES par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 2.1 : Apport-fusion
- Article 2.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 2.3 : Passif pris en charge
- Article 2.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 2.5 : Rémunération des apports

Article 3. Fusion-Absorption de la société ALDI VAISON LA ROMAINE par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 3.1 : Apport-fusion
- Article 3.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 3.3 : Passif pris en charge
- Article 3.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 3.5 : Rémunération des apports

Article 4. Fusion-Absorption de la société ALDI AUXERRE par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 4.1 : Apport-fusion
- Article 4.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 4.3 : Passif pris en charge
- Article 4.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 4.5 : Rémunération des apports

Article 5. Fusion-Absorption de la SCI DU PARC par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 5.1 : Apport-fusion
- Article 5.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 5.3 : Passif pris en charge
- Article 5.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 5.5 : Rémunération des apports

Article 6. Fusion-Absorption de la SCI LA MADELEINE par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 6.1 : Apport-fusion
- Article 6.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 6.3 : Passif pris en charge
- Article 6.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 6.5 : Rémunération des apports

Article 7. Fusion-Absorption de la société civile immobilière ALDI MONTATAIRE par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 7.1 : Apport-fusion
- Article 7.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 7.3 : Passif pris en charge
- Article 7.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 7.5 : Rémunération des apports

Article 8. Fusion-Absorption de la SCI DES GENETS par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

- Article 8.1 : Apport-fusion
- Article 8.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté
- Article 8.3 : Passif pris en charge
- Article 8.4 : Montant de l'actif net apporté
- Article 8.5 : Rémunération des apports

Article 9. Propriété - jouissance – rétroactivité.

Article 9.1 : Propriété - Jouissance

Article 9.2 : Rétroactivité

Article 10. Charges et conditions des apports-fusions.

Article 11. Déclarations.

Article 11.1 : Déclarations générales

Article 11.2 : Déclarations sur les ensembles immobiliers apportés

Article 11.3 : Pouvoirs pour la désignation complémentaire des ensembles immobiliers transmis et de l'origine de propriété desdits ensembles immobiliers

Article 11.4 : Droit de préemption urbain

Article 11.5 : Renonciation aux privilèges et à l'action résolutoire

Article 11.6 : Remise de titres

Article 12. Régime fiscal des apports-fusions.

Article 12.1 : Déclarations générales

Article 12.2 : Impôts sur les sociétés

Article 12.3 : Taxe sur la valeur ajoutée

Article 12.4 : Droits d'enregistrement

Article 12.5 : Autres Taxes

Article 12.6 : Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs

Article 13. Réalisation définitive des apports-fusions de la société civile immobilière ALDI ILLZACH, la société ALDI BLAYE LES MINES, la société ALDI VAISON LA ROMAINE, la société ALDI AUXERRE, la SCI DU PARC, la SCI LA MADELEINE, la société civile immobilière ALDI MONTATAIRE, la SCI DES GENETS par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

Article 14. Dissolution de la société civile immobilière ALDI ILLZACH, la société ALDI BLAYE LES MINES, la société ALDI VAISON LA ROMAINE, la société ALDI AUXERRE, la SCI DU PARC, la SCI LA MADELEINE, la société civile immobilière ALDI MONTATAIRE et la SCI DES GENETS.

Article 15. Dispositions diverses

Article 15.1 : Formalités de publicité

Article 15.2 : Frais et droits

Article 15.3 : Election de domicile

Article 15.4 : Pouvoirs

Article 15.5 : Annexes

PROJET DE FUSION-ABSORPTION

ENTRE

IMMALDI ET COMPAGNIE

Société par actions simplifiée au capital de 68.625.000 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 378 568 638.

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Barthel, agissant en qualité de représentant permanent légal de la société ALDI SARL, elle-même Président de la société, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « IMMALDI » ou « la Société Absorbante »,

DE PREMIERE PART

ET

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALDI ILLZACH

Société Civile au capital de 19.818,37 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 391 890 191.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « ALDI ILLZACH »

DE SECONDE PART

ET

ALDI BLAYE LES MINES

Société Civile au capital de 33.600 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 424 668 036.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « ALDI BLAYE LES MINES »

DE TROISIEME PART

ET

ALDI VAISON LA ROMAINE

Société Civile au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 398 483 792.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « ALDI VAISON LA ROMAINE »

DE QUATRIEME PART

ET

ALDI AUXERRE

Société Civile au capital de 3.048,98 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 305 377 327.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « ALDI AUXERRE »

DE CINQUIEME PART

ET

SCI DU PARC

Société Civile au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 442 409 017.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « SCI DU PARC »

DE SIXIEME PART

ET

SCI LA MADELEINE

Société Civile au capital de 914,69 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 394 161 814.

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Barthel, agissant en qualité de représentant légal de la société ALDI SARL, elle-même Président de la société IMMALDI ET COMPAGNIE, elle-même gérant de la société, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « SCI LA MADELEINE »

DE SEPTIEME PART

ET

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALDI MONTATAIRE

Société Civile au capital de 46.649,40 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 401 458 914.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « ALDI MONTATAIRE »

DE HUITIEME PART

ET

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GENETS

Société Civile au capital de 151.983 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 391 881 539.

Représentée par Monsieur Pascal Vigier, agissant en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 mai 2009.

Ci-après dénommée « SCI DES GENETS »

DE NEUVIEME PART

(ensemble ci-après dénommées « les Parties »)

La société ALDI ILLZACH, la société ALDI BLAYE LES MINES, la société ALDI VAISON LA ROMAINE, la société ALDI AUXERRE, la SCI DU PARC, la SCI LA MADELEINE, la société ALDI MONTATAIRE et la SCI DES GENETS seront ci-après désignées individuellement « la Société Absorbée » et collectivement « les Sociétés Absorbées », étant précisé que, tant d'un point de vue juridique que fiscal et comptable, l'apport-fusion de la société ALDI ILLZACH par la société IMMALDI, l'apport-fusion de la société ALDI BLAYE LES MINES par la société IMMALDI, l'apport-fusion de la société ALDI VAISON LA ROMAINE par la société IMMALDI, l'apport-fusion de la société ALDI AUXERRE par la société IMMALDI, l'apport-fusion de la SCI DU PARC par la société IMMALDI, l'apport-fusion de la SCI LA MADELEINE par la société IMMALDI, l'apport-fusion de la société ALDI MONTATAIRE par la société IMMALDI, et l'apport-fusion de la SCI DES GENETS par la société IMMALDI constituent chacun à eux-seuls, une opération de fusion-absorption distincte, le choix de la rédaction d'un seul projet de traité de fusion répondant à des considérations d'ordre pratique.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées seront ci-après individuellement dénommées une « Partie » et collectivement les « Parties ».

IL A ETE, PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION DES SOCIETES ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE ET SCI DES GENETS PAR LA SOCIETE IMMALDI QUI FAIT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIIT :

EXPOSE PRELIMINAIRE

A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

A.1 La société IMMALDI

- La société IMMALDI est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La société IMMALDI est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 378 568 638, depuis le 21 mars 1996, suite à un transfert de siège social.
- Son capital social s'élève à ce jour à 68.625.000 euros, divisé en 45.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 1.525 euros, intégralement libérées, suite à l'augmentation de capital en date du 30 avril 2009, d'une somme de 22.942,24 euros, prélevée sur le compte « Autres Réserves », et réalisée par élévation de la valeur nominale des actions existantes de 1.524,490172 euros à 1.525 euros.
- La durée de la société est de 99 ans devant expirer le 9 juillet 2089.
- La société IMMALDI n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société IMMALDI a pour objet :
 - L'acquisition par achat, crédit-bail ou tout autre moyen, la vente, la gestion, la location, l'exploitation d'immeubles bâtis ou non, et tous autres meubles et immobilisations ;
 - L'assistance technique, la formation des personnels spécialisés, la mise à disposition d'informations ainsi que la communication d'un savoir faire aux autres sociétés d'exploitation du groupe ALDI, la mise en œuvre et protection de tous actes nécessaires de publicité, marketing en vue du développement commercial des sociétés d'exploitation ALDI et de la commercialisation générale des produits ALDI sur les marchés français et étrangers.
- La société IMMALDI clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La société IMMALDI exerce son activité directement à son siège social.

A.2 ALDI ILLZACH

- La société ALDI ILLZACH est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La société ALDI ILLZACH est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 391 890 191, depuis le 2 juin 2005, suite à un transfert de siège social.

- Le capital social de la société ALDI ILLZACH s'élève à ce jour à 19.818,37 euros, divisé en 5.200 parts sociales. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ALDI ILLZACH.
- La durée de la société ALDI ILLZACH a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 19 juillet 2092.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société ALDI ILLZACH a pour objet :
 - La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement d'un immeuble situé à Illzach rue de Sausheim, que la société se propose d'acquérir. Et, généralement, toute opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à son objet ou nécessaires pour la réalisation de celui-ci.
- La société ALDI ILLZACH clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La société ALDI ILLZACH exerce son activité directement à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

A.3 ALDI BLAYE LES MINES

- La société ALDI BLAYE LES MINES est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La société ALDI BLAYE LES MINES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 424 668 036, depuis le 3 juin 2004, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la société ALDI BLAYE LES MINES s'élève à ce jour à 33.600 euros, divisé en 2.240 parts sociales de 15 euros chacune de valeur nominale. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ALDI BLAYE LES MINES.
- La durée de la société ALDI BLAYE LES MINES a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 19 octobre 2089.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société ALDI BLAYE LES MINES a pour objet tant en France qu'à l'étranger :
 - l'acquisition, par achat, crédit-bail ou tout autre moyen, la vente, la gestion, la location, l'exploitation d'immeubles bâtis ou non, et tous autres meubles et immobilisations ;

- l'assistance technique, la formation des personnels spécialisés, la mise à disposition d'informations ainsi que la communication d'un savoir faire aux autres sociétés d'exploitation du groupe ALDI, l'exploitation, le développement et la protection de la marque ALDI, la mise en œuvre et la réalisation de tous actes nécessaires de publicité, marketing en vue du développement commercial des sociétés d'exploitation ALDI et de la commercialisation générale des produits ALDI sur les marchés français et étrangers ;
 - et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles ou commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension et son développement.
- La société ALDI BLAYE LES MINES clôture son exercice à la date du 31 décembre.
 - La société ALDI BLAYE LES MINES exerce son activité directement à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

A.4 ALDI VAISON LA ROMAINE

- La société ALDI VAISON LA ROMAINE est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La société ALDI VAISON LA ROMAINE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 398 483 792, depuis le 20 décembre 2005, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la société ALDI VAISON LA ROMAINE s'élève à ce jour à 7.622,45 euros, divisé en 50 parts sociales de 152,44 euros chacune de valeur nominale. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ALDI VAISON LA ROMAINE.
- La durée de la société ALDI VAISON LA ROMAINE a été fixée à 75 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 12 octobre 2069.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société ALDI VAISON LA ROMAINE a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
 - l'acquisition par achat, crédit-bail ou tout autre moyen, la vente, la gestion, la location, l'exploitation d'immeubles bâtis ou non, et tous autres meubles et immobilisations.
 - Pour la réalisation de cet objet, la gérance peut effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.
- La société ALDI VAISON LA ROMAINE clôture son exercice à la date du 31 décembre.

- La société ALDI VAISON LA ROMAINE exerce son activité directement à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

A.5 ALDI AUXERRE

- La société ALDI AUXERRE est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La société ALDI AUXERRE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 305 377 327, depuis le 4 mars 2004, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la société ALDI AUXERRE s'élève à ce jour à 3.048,98 euros, divisé en 200 parts sociales de 15,2449 euros chacune de valeur nominale. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ALDI AUXERRE.
- La durée de la société ALDI AUXERRE a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 21 décembre 2074.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société ALDI AUXERRE a pour objet :
 - L'acquisition, l'administration, et l'exploitation par bail ou autrement, de biens immobiliers qui lui sont apportés ou sont acquis par elle au cours de la vie sociale,
 - La prise de participation et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales quel que soit leur objet.
- La société ALDI AUXERRE clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La société ALDI AUXERRE exerce son activité directement à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

A.6 SCI DU PARC

- La SCI DU PARC est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La SCI DU PARC est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 442 409 017, depuis le 13 juillet 2006, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la SCI DU PARC s'élève à ce jour à 10.000 euros, divisé en 500 parts sociales de 20 euros chacune de valeur nominale. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la SCI DU PARC.

- La durée de la SCI DU PARC a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 19 juin 2101.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La SCI DU PARC a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
 - l'acquisition, par achat, crédit-bail ou tout autre moyen, la vente, la gestion, la location, l'exploitation d'immeubles bâtis ou non, et tous autres meubles et immobilisations ;
 - l'assistance technique, la formation des personnels spécialisés, la mise à disposition d'informations ainsi que la communication d'un savoir faire aux autres sociétés d'exploitation du groupe ALDI, l'exploitation, le développement et la protection de la marque ALDI, la mise en œuvre et la réalisation de tous actes nécessaires de publicité, marketing en vue du développement commercial des sociétés d'exploitation ALDI et de la commercialisation générale des produits ALDI sur les marchés français et étrangers.
 - et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles ou commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension et son développement.
- La SCI DU PARC clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La SCI DU PARC exerce son activité directement à son siège social

A.7 SCI LA MADELEINE

- La SCI LA MADELEINE est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La SCI LA MADELEINE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 394 161 814, depuis le 15 février 2001, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la SCI LA MADELEINE s'élève à ce jour à 914,69 euros, divisé en 600 parts sociales. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la SCI LA MADELEINE.
- La durée de la SCI LA MADELEINE a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 23 février 2093.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.

- La SCI LA MADELEINE a pour objet :
 - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location, ou autrement, de tous les immeubles, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
 - Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
- La SCI LA MADELEINE clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La SCI LA MADELEINE exerce son activité à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

A.8 ALDI MONTATAIRE

- La société ALDI MONTATAIRE est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La société ALDI MONTATAIRE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 401 458 914, depuis le 1^{er} juin 2005, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la société ALDI MONTATAIRE s'élève à ce jour à 46.649,40 euros, divisé en 5.100 parts sociales. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ALDI MONTATAIRE.
- La durée de la société ALDI MONTATAIRE a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 12 juin 2094.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La société ALDI MONTATAIRE a pour objet :
 - l'acquisition en état futur d'achèvement, d'un immeuble commercial, situé à Montataire (Oise), rue Lénine, sur un terrain cadastré section AN n°72, 79, 239p, 261, 262, 300p, 301, 302, 303, 408p, 413, 445, 446, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, dudit immeuble ;
 - et généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à son objet ou nécessaires pour la réalisation de celui-ci.
- La société ALDI MONTATAIRE clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La société ALDI MONTATAIRE exerce son activité à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

A.9 SCI DES GENETS

- La SCI DES GENETS est une société civile dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.
- La SCI DES GENETS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 391 881 539, depuis le 20 mai 2005, suite à un transfert de siège social.
- Le capital social de la SCI DES GENETS s'élève à ce jour à 151.983 euros, divisé en 25.000 parts sociales. La société IMMALDI détient à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la SCI DES GENETS.
- La durée de la SCI DES GENETS a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. En conséquence, la société prendra fin le 26 juillet 2092.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts.
- La SCI DES GENETS a pour objet :
 - l'acquisition, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles.
 - l'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la construction et la transformation de tous immeubles, propriétés, appartements ou emplacements séparés de même que la location, la gestion et l'entretien desdits biens et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social.
- La SCI DES GENETS clôture son exercice à la date du 31 décembre.
- La SCI DES GENETS exerce son activité à son siège social. Elle n'a pas d'établissement secondaire.

B. LIENS ENTRE LES SOCIETES INTERESSEES

B.1 Liens en capital

A ce jour, la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales des Sociétés Absorbées, à savoir :

- 5.200 parts sociales de la société ALDI ILLZACH,
- 2.240 parts sociales de la société ALDI BLAYE LES MINES,
- 50 parts sociales de la société ALDI VAISON LA ROMAINE,
- 200 parts sociales de la société ALDI AUXERRE,
- 500 parts sociales de la SCI DU PARC,
- 600 parts sociales de la SCI LA MADELEINE,

- 5.100 parts sociales de la société ALDI MONTATAIRE,
- 25.000 parts sociales de la SCI DES GENETS.

Les sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS ne détiennent aucune part sociale de la société IMMALDI.

Toutes les sociétés intéressées appartiennent au Groupe ALDI.

B.2 Dirigeant commun

Monsieur Pascal Vigier est gérant des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, ALDI MONTATAIRE et de la SCI DES GENETS.

Monsieur Jean-Pierre Barthel est représentant légal de la société ALDI SARL, elle-même Président de la société IMMALDI, laquelle est gérant de la SCI LA MADELEINE.

C. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION ENVISAGEE

L'opération de fusion-absorption, objet des présentes, s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne visant à simplifier les structures juridiques du Groupe ALDI.

D. COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

D.1 Comptes utilisés

- Les termes et conditions du projet de fusion-absorption ont été établis par la société IMMALDI et les Sociétés Absorbées sur la base des comptes sociaux desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2008, date de la clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.
- Les comptes sociaux de la société IMMALDI et des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS figurent respectivement en Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 aux présentes.
- Les comptes sociaux de la société IMMALDI, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont été approuvés par son Associé unique le 30 avril 2009.
- Les comptes sociaux des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont été approuvés par leur Associé unique le 30 avril 2009.

D.2 Date d'effet

- Les Parties décident d'un commun accord que l'opération impliquant la présence d'une société commerciale, la société IMMALDI, toutes les opérations actives et passives effectuées par les sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS, depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises par la société IMMALDI.
- Les comptes afférents à cette période seront remis à la société IMMALDI dès réalisation de la fusion.

E. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS

En application des règles prévues par le règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004, les apports des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS, au profit de la société IMMALDI sont valorisés à leur valeur nette comptable puisque la présente opération de fusion implique des sociétés sous contrôle commun. Les méthodes d'évaluation des apports figurent en Annexe 10.

Les apports seront inscrits dans les comptes de la Société Absorbante pour la valeur figurant dans le présent projet de traité de fusion.

Ceci exposé, les apports et conditions de la fusion-absorption des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS par la société IMMALDI ont été fixés de la manière suivante :

CONVENTION DE FUSION

Article 1. FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH PAR LA SOCIÉTÉ IMMALDI

Article 1.1 : Apport - fusion

La société ALDI ILLZACH apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la société ALDI ILLZACH sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la société ALDI ILLZACH depuis le 1er janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la société ALDI ILLZACH, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la société ALDI ILLZACH arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 1.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la société ALDI ILLZACH à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

1.2.1 Actif immobilisé

Un ensemble immobilier dont le descriptif figure en Annexe 11.

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Terrains	243.918 euros	_____	243.918 euros
Constructions	533.572 euros	406.848 euros	126.724 euros
Autres immobilisations corporelles	1.450 euros	1.450 euros	0 euro
Immobilisations en cours	19.332 euros	_____	19.332 euros

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 389.974 euros

Valeur d'apport totale des immobilisations : 389.974 EUR

1.2.2 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Autres créances	63.252 euros	—	63.252 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 63.252 EUR

1.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la société ALDI ILLZACH à la société IMMALDI s'élève donc à 453.226 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI ILLZACH A LA SOCIETE IMMALDI : 453.226 EUR

Article 1.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 1.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la société ALDI ILLZACH de tout le passif de la société ALDI ILLZACH tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la société ALDI ILLZACH.

L'ensemble du passif de la société ALDI ILLZACH se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 23.121 euros
- Dettes fiscales et sociales : 2.603 euros
- Autres dettes : 21 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE IMMALDI : 25.745 EUROS

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 1.1, tout passif complémentaire apparu chez la société ALDI ILLZACH entre le 1er janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la société ALDI ILLZACH, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

La société ALDI ILLZACH n'a pas contracté d'engagements hors-bilan autre que les hypothèques conventionnelles mentionnées en Annexe 11.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la société ALDI ILLZACH, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la société ALDI ILLZACH est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la société ALDI ILLZACH a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 1.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH à la société IMMALDI est de : 453.226 euros

Le passif de la société ALDI ILLZACH pris en charge par la société IMMALDI est de : 25.745 euros

Total : 427.481 euros

L'ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH A LA SOCIÉTÉ IMMALDI EST EN CONSÉQUENCE DE : 427.481 EUROS
--

Article 1.5 : Rémunération des apports

1.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI ILLZACH et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la société ALDI ILLZACH contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

1.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la société ALDI ILLZACH, soit 427.481 euros
- et la valeur nette comptable des 5.200 parts sociales de la société ALDI ILLZACH figurant dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008, soit 738.400 euros

SOIT un mali de fusion de 310.919 euros

Article 2. FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES PAR LA SOCIETE IMMALDI

Article 2.1 : Apport - fusion

La société ALDI BLAYE LES MINES apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la société ALDI BLAYE LES MINES sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la société ALDI BLAYE LES MINES depuis le 1er janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la société ALDI BLAYE LES MINES, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la société ALDI BLAYE LES MINES arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 2.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la société ALDI BLAYE LES MINES à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

2.2.1 Actif immobilisé

2.2.1.1 Immobilisations incorporelles

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Frais d'établissement	1.207 euros	1.207 euros	0 euro

Valeur totale des immobilisations incorporelles apportées : 0 euro

2.2.1.2 Immobilisations corporelles

Un ensemble immobilier dont le descriptif figure en Annexe 12.

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Terrains	86.111 euros	—	86.111 euros
Constructions	1.336.303 euros	358.248 euros	978.055 euros

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 1.064.166 euros

Valeur d'apport totale des immobilisations : 1.064.166 EUR

2.2.2 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Autres créances	470 euros	—	470 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 470 EUR
--

2.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la société ALDI BLAYE LES MINES à la société IMMALDI s'élève donc à 1.064.636 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES A LA SOCIETE IMMALDI : 1.064.636 EUR

Article 2.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 2.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la société ALDI BLAYE LES MINES de tout le passif de la société ALDI BLAYE LES MINES tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la société ALDI BLAYE LES MINES.

L'ensemble du passif de la société ALDI BLAYE LES MINES se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1.496 euros

- Dettes fiscales et sociales : 2.276 euros
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 2.870 euros
- Autres dettes : 828.970 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE IMMALDI : 835.612 EUROS
--

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 2.1, tout passif complémentaire apparu chez la société ALDI BLAYE LES MINES entre le 1er janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la société ALDI BLAYE LES MINES, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

La société ALDI BLAYE LES MINES n'a pas contracté d'engagements hors-bilan autre que l'hypothèque conventionnelle mentionnée en Annexe 12.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la société ALDI BLAYE LES MINES, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la société ALDI BLAYE LES MINES est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la société ALDI BLAYE LES MINES a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 2.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la société ALDI BLAYE LES MINES à la société IMMALDI est de : 1.064.636 euros

Le passif de la société ALDI BLAYE LES MINES pris en charge par la société IMMALDI est de : 835.612 euros

Total : 229.024 euros

L'ACTIF NET APORTE PAR LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES A LA SOCIETE IMMALDI EST EN CONSEQUENCE DE : 229.024 EUROS

Article 2.5 : Rémunération des apports

2.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI BLAYE LES MINES et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la société ALDI BLAYE LES MINES contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

2.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la société ALDI BLAYE LES MINES, soit..... 229.024 euros
- et la valeur nette comptable des 2.240 parts sociales de la société ALDI BLAYE LES MINES figurant dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008, soit 560.000 euros

SOIT un mali de fusion de 330.976 euros

Article 3. FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE par la société IMMALDI

Article 3.1 : Apport - fusion

La société ALDI VAISON LA ROMAINE apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la société ALDI VAISON LA ROMAINE sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la société ALDI VAISON LA ROMAINE depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la société ALDI VAISON LA ROMAINE arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 3.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la société ALDI VAISON LA ROMAINE à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

3.2.1 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Clients et comptes rattachés	24.581 euros	_____	24.581 euros
Autres créances	63.468 euros	_____	63.468 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 88.049 EUR

3.2.2 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la société ALDI VAISON LA ROMAINE à la société IMMALDI s'élève donc à 88.049 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE A LA SOCIETE IMMALDI : 88.049 EUR
--

Article 3.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 3.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la société ALDI VAISON LA ROMAINE de tout le passif de la société ALDI VAISON LA ROMAINE tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la société ALDI VAISON LA ROMAINE.

L'ensemble du passif de la société ALDI VAISON LA ROMAINE se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : 24 euros
- Emprunts et dettes financières divers : 4.349 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 18.862 euros
- Dettes fiscales et sociales : 5.310 euros
- Autres dettes : 1.859 euros

- Produits constatés d'avance : 3.066 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE IMMALDI: 33.470 EUROS

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3.1, tout passif complémentaire apparu chez la société ALDI VAISON LA ROMAINE entre le 1^{er} janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

Il est en outre précisé que la société IMMALDI reprendra la totalité des engagements hors bilan que la société ALDI VAISON LA ROMAINE a contracté, à savoir :

- les engagements hors bilan pris au titre du contrat de crédit-bail immobilier mentionné à l'Annexe 13.

La société ALDI VAISON LA ROMAINE n'a pas contracté d'engagements hors bilan autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la société ALDI VAISON LA ROMAINE est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la société ALDI VAISON LA ROMAINE a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 3.4 : Montant de l'actif net apporté

3.4.1 Actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la société
ALDI VAISON LA ROMAINE à la société
IMMALDI est de : 88.049 euros

Le passif de la société ALDI VAISON LA
ROMAINE pris en charge par la société
IMMALDI est de : 33.470 euros

Total : 54.579 euros

L'ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE A LA SOCIETE IMMALDI EST EN CONSEQUENCE DE : 54.579 EUROS
--

Article 3.5 : Rémunération des apports

3.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI VAISON LA ROMAINE et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la société ALDI VAISON LA ROMAINE contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

3.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la société ALDI VAISON LA ROMAINE, soit..... 54.579 euros
- et la valeur nette comptable des 50 parts sociales de la société ALDI VAISON LA ROMAINE figurant dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008, soit 503.000 euros

SOIT un mali de fusion de 448.421 euros

Article 4. FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE ALDI AUXERRE PAR LA SOCIETE IMMALDI

Article 4.1 : Apport - fusion

La société ALDI AUXERRE apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la société ALDI AUXERRE sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la société ALDI AUXERRE depuis le 1er janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la société ALDI AUXERRE, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la société ALDI AUXERRE arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 4.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la société ALDI AUXERRE à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

4.2.1 Actif immobilisé

Un ensemble immobilier dont le descriptif figure en Annexe 14.

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Terrains	24.671 euros	—	24.671 euros
Constructions	200.834 euros	200.834 euros	0 euro

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 24.671 euros

Valeur d'apport totale des immobilisations :24.671 EUR

4.2.2 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Autres créances	272.958 euros	—	272.958 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 272.958 EUR
--

4.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la société ALDI AUXERRE à la société IMMALDI s'élève donc à 297.629 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI AUXERRE A LA SOCIETE IMMALDI : 297.629 EUR

Article 4.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 4.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la société ALDI AUXERRE de tout le passif de la société ALDI AUXERRE tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la société ALDI AUXERRE.

L'ensemble du passif de la société ALDI AUXERRE se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :..... 21 euros
- Dettes fiscales et sociales :..... 1.310 euros
- Autres dettes :..... 4.140 euros

**MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ALDI AUXERRE PRIS EN CHARGE
PAR LA SOCIETE IMMALDI: 5.471 EUROS**

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 4.1, tout passif complémentaire apparu chez la société ALDI AUXERRE entre le 1^{er} janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la société ALDI AUXERRE, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

La société ALDI AUXERRE n'a pas contracté d'engagement hors-bilan.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la société ALDI AUXERRE, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la société ALDI AUXERRE est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la société ALDI AUXERRE a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 4.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la société ALDI AUXERRE à la société IMMALDI est de :..... 297.629 euros

Le passif de la société ALDI AUXERRE pris en charge par la société IMMALDI est de :..... 5.471 euros

Total :..... 292.158 euros

L'ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIETE ALDI AUXERRE A LA SOCIETE IMMALDI EST EN CONSEQUENCE DE : 292.158 EUROS

Article 4.5 : Rémunération des apports

4.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI AUXERRE et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la société ALDI AUXERRE contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

4.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la société ALDI AUXERRE, soit 292.158 euros
- et la valeur nette comptable des 200 parts sociales de la société ALDI AUXERRE figurant dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008, soit 856.298 euros

SOIT un mali de fusion de 564.140 euros

Article 5. FUSION-ABSORPTION DE LA SCI DU PARC PAR LA SOCIETE IMMALDI

Article 5.1 : Apport - fusion

La SCI DU PARC apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la SCI DU PARC sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la SCI DU PARC depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la SCI DU PARC, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la SCI DU PARC arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 5.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la SCI DU PARC à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

5.2.1 Actif immobilisé

Un ensemble immobilier dont le descriptif figure en Annexe 15.

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Terrains	27.441 euros	_____	27.441 euros
Constructions	1.231.377 euros	120.443 euros	1.110.934 euros

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 1.138.375 euros

Valeur d'apport totale des immobilisations :1.138.375 EUR
--

5.2.2 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Autres créances	5.152 euros	_____	5.152 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 5.152 EUR
--

5.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la SCI DU PARC à la société IMMALDI s'élève donc à 1.143.527 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SCI DU PARC A LA SOCIETE IMMALDI : 1.143.527 EUR
--

Article 5.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 5.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la SCI DU PARC de tout le passif de la SCI DU PARC tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la SCI DU PARC.

L'ensemble du passif de la SCI DU PARC se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1.737 euros
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 5.609 euros
- Autres dettes : 1.041.640 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SCI DU PARC PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE IMMALDI : 1.048.986 EUROS
--

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 5.1, tout passif complémentaire apparu chez la SCI DU PARC entre le 1^{er} janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la SCI DU PARC, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

La SCI DU PARC n'a pas contracté d'engagements hors-bilan.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la SCI DU PARC, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la SCI DU PARC est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la SCI DU PARC a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 5.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la SCI DU PARC à la société IMMALDI est de : 1.143.527 euros

Le passif de la SCI DU PARC pris en charge par la société IMMALDI est de : 1.048.986 euros

Total : 94.541 euros

L'ACTIF NET APORTE PAR LA SCI DU PARC A LA SOCIETE IMMALDI EST EN CONSEQUENCE DE : 94.541 EUROS
--

Article 5.5 : Rémunération des apports

5.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de SCI DU PARC et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la SCI DU PARC contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

5.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la SCI
DU PARC, soit 94.541 euros
- et la valeur nette comptable des 500 parts
sociales de la SCI DU PARC figurant dans les
comptes de la société IMMALDI au 31
décembre 2008, soit 380.999 euros

soit un mali de fusion de 286.458 euros

Article 6. FUSION-ABSORPTION DE LA SCI LA MADELEINE PAR LA SOCIETE IMMALDI

Article 6.1 : Apport - fusion

La SCI LA MADELEINE apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la SCI LA MADELEINE sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la SCI LA MADELEINE depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la SCI LA MADELEINE, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la SCI LA MADELEINE arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 6.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la SCI LA MADELEINE à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

6.2.1 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Autres créances	10.367 euros	_____	10.367 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 10.367 EUR

6.2.2 Comptes de régularisation d'actif

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Charges constatées d'avance	7.821 euros	_____	7.821 euros

Valeur d'apport totale des comptes de régularisation d'actif : 7.821 EUR

6.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la SCI LA MADELEINE à la société IMMALDI s'élève donc à 18.188 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SCI LA MADELEINE A LA SOCIETE IMMALDI : 18.188 EUR

Article 6.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 6.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la SCI LA MADELEINE de tout le passif de la SCI LA MADELEINE tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la SCI LA MADELEINE.

L'ensemble du passif de la SCI LA MADELEINE se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 158 euros
- Autres dettes : 72.706 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SCI LA MADELEINE PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE IMMALDI : 72.864 EUROS
--

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 6.1, tout passif complémentaire apparu chez la SCI LA MADELEINE entre le 1^{er} janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la SCI LA MADELEINE, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

Il est en outre précisé que la société IMMALDI reprendra la totalité des engagements hors bilan que la SCI LA MADELEINE a contracté, à savoir :

- les engagements hors bilan pris au titre du contrat de crédit-bail immobilier mentionné à l'Annexe 16.

La SCI LA MADELEINE n'a pas contracté d'engagements hors bilan autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Monsieur Jean-Pierre Barthel, es-qualités, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la SCI LA MADELEINE est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Jean-Pierre Barthel déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la SCI LA MADELEINE a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 6.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la SCI LA MADELEINE à la société IMMALDI est de : 18.188 euros

Le passif de la SCI LA MADELEINE pris en charge par la société IMMALDI est de : 72.864 euros

Total : (54.676) euros

L'ACTIF NET APORTE PAR LA SCI LA MADELEINE A LA SOCIETE IMMALDI EST EN CONSEQUENCE DE : (54.676) EUROS

Article 6.5 : Rémunération des apports

6.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la SCI LA MADELEINE et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la SCI LA MADELEINE contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

6.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la SCI LA MADELEINE, soit (54.676) euros
- et la valeur nette comptable des 600 parts sociales de la SCI LA MADELEINE figurant dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008, soit 457.347 euros

SOIT un mali de fusion de 512.023 euros

Article 7. FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE ALDI MONTATAIRE PAR LA SOCIETE IMMALDI

Article 7.1 : Apport - fusion

La société ALDI MONTATAIRE apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la société ALDI MONTATAIRE sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la société ALDI MONTATAIRE depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la société ALDI MONTATAIRE, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la société ALDI MONTATAIRE arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 7.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la société ALDI MONTATAIRE à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

7.2.1 Actif immobilisé

Un ensemble immobilier dont le descriptif figure en Annexe 17.

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Constructions	1.355.192 euros	513.846 euros	841.346 euros

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 841.346 euros

Valeur d'apport totale des immobilisations :841.346 EUR

7.2.2 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Clients et comptes rattachés	157 euros	_____	157 euros
Autres créances	91.943 euros	_____	91.943 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 92.100 EUR

7.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la société ALDI MONTATAIRE à la société IMMALDI s'élève donc à 933.446 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI MONTATAIRE A LA SOCIETE IMMALDI : 933.446 EUR

Article 7.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 7.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la société ALDI MONTATAIRE de tout le passif de la société ALDI MONTATAIRE tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la société ALDI MONTATAIRE.

L'ensemble du passif de la société ALDI MONTATAIRE se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :..... 23.585 euros
- Dettes fiscales et sociales :..... 3.807 euros
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :..... 98.027 euros
- Autres dettes :..... 581.020 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIÉTÉ ALDI MONTATAIRE PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ IMMALDI : 706.439 EUROS
--

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 7.1, tout passif complémentaire apparu chez la société ALDI MONTATAIRE entre le 1^{er} janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la société ALDI MONTATAIRE, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI.

La SOCIÉTÉ ALDI MONTATAIRE n'a pas contracté d'engagements hors-bilan autre que l'hypothèque conventionnelle mentionnée en Annexe 17.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la société ALDI MONTATAIRE, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la société ALDI MONTATAIRE est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la société ALDI MONTATAIRE a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 7.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la société ALDI MONTATAIRE à la société IMMALDI est de : 933.446 euros

Le passif de la société ALDI MONTATAIRE pris en charge par la société IMMALDI est de : 706.439 euros

Total : 227.007 euros

L'ACTIF NET APORTE PAR LA SOCIÉTÉ ALDI MONTATAIRE A LA SOCIÉTÉ IMMALDI EST EN CONSÉQUENCE DE : 227.007 EUROS

Article 7.5 : Rémunération des apports

7.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI MONTATAIRE et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la société ALDI MONTATAIRE contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

7.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la société ALDI MONTATAIRE, soit 227.007 euros
- et la valeur nette comptable des 5.100 parts sociales de la société ALDI MONTATAIRE figurant dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008, soit..... 694.358 euros

SOIT un mali de fusion de 467.351 euros

Article 8. FUSION-ABSORPTION DE LA SCI DES GENETS PAR LA SOCIETE IMMALDI

Article 8.1 : Apport - fusion

La SCI DES GENETS apporte à la société IMMALDI, ce qui est consenti et accepté respectivement par les soussignés, ès qualités, sous les garanties de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs tels qu'estimés ci-après à la date du 31 décembre 2008.

Le patrimoine de la SCI DES GENETS sera dévolu à la société IMMALDI dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la société IMMALDI de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la SCI DES GENETS depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) jusqu'à cette réalisation définitive, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la société IMMALDI.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la SCI DES GENETS, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des comptes sociaux de la SCI DES GENETS arrêtés au 31 décembre 2008 ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

Article 8.2 : Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend, sans que sa désignation puisse être considérée comme limitative, les éléments suivants qui figuraient dans les livres de la SCI DES GENETS à la date du 31 décembre 2008, évalués comme suit :

8.2.1 Actif immobilisé

Un ensemble immobilier dont le descriptif figure en Annexe 18.

	Valeur brute comptable	Amortissements ou provisions	Valeur nette comptable = Valeur d'apport
Terrains	91.469 euros	_____	91.469 euros
Constructions	261.988 euros	196.566 euros	65.422 euros

Valeur totale des immobilisations corporelles apportées : 156.891 euros

Valeur d'apport totale des immobilisations :156.891 EUR
--

8.2.2 Actif circulant

	Valeur Brute Comptable	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable = Valeur d'apport
Autres créances	184.897 euros	_____	184.897 euros

Valeur d'apport totale de l'actif circulant : 184.897 EUR
--

8.2.3 Montant total des éléments d'actif apportés

Le montant total des éléments d'actif apportés par la SCI DES GENETS à la société IMMALDI s'élève donc à 341.788 EUR.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES PAR LA SCI DES GENETS A LA SOCIETE IMMALDI : 341.788 EUR

Article 8.3 : Passif pris en charge

Les apports des biens et droits décrits à l'article 8.2 ci-dessus auront lieu moyennant notamment la prise en charge par la société IMMALDI, aux lieu et place de la SCI DES GENETS de tout le passif de la SCI DES GENETS tel qu'il existait au 31 décembre 2008, lequel passif sera acquitté par la société IMMALDI aux lieu et place de la SCI DES GENETS.

L'ensemble du passif de la SCI DES GENETS se présente comme suit, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :..... 21 euros
- Dettes fiscales et sociales :..... 1.249 euros
- Autres dettes :..... 1.751 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SCI DES GENETS PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE IMMALDI: 3.021 EUROS
--

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 8.1, tout passif complémentaire apparu chez la SCI DES GENETS entre le 1^{er} janvier 2009 (inclus) et la date de réalisation définitive de la présente fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la SCI DES GENETS, et non connu ou non prévisible à ce jour, viendraient à apparaître ultérieurement, seront pris en charge par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

La SCI DES GENETS n'a pas contracté d'engagements hors-bilan.

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant de la SCI DES GENETS, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2008, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré à cette date. Il certifie, notamment, que la SCI DES GENETS est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales et sociales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

Monsieur Pascal Vigier déclare en outre que depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à ce jour, la SCI DES GENETS a été gérée dans le même esprit et selon les mêmes méthodes qu'au cours des exercices précédents et qu'elle n'a réalisé que des opérations courantes rentrant dans le cadre de son activité habituelle.

Article 8.4 : Montant de l'actif net apporté

Le montant de l'actif apporté par la SCI DES GENETS
à la société IMMALDI est de : 341.788 euros

Le passif de la SCI DES GENETS pris en charge par
la société IMMALDI est de : 3.021 euros

Total : 338.767 euros

L'ACTIF NET APORTE PAR LA SCI DES GENETS A LA SOCIETE IMMALDI EST EN CONSEQUENCE DE : 338.767 EUROS
--

Article 8.5 : Rémunération des apports

8.5.1 Absence d'augmentation de capital

La société IMMALDI se trouvant détenir à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital de la SCI DES GENETS et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de parts sociales de la SCI DES GENETS contre les actions de la société IMMALDI. Par conséquent, la société IMMALDI ne créera aucune action nouvelle en rémunération des apports sus-désignés et ne procédera à aucune augmentation de son capital social.

8.5.2 Montant prévu du mali de fusion

Le mali de fusion représente la différence entre :

- la valeur nette des biens apportés par la société
SCI DES GENETS, soit..... 338.767 euros
- et la valeur nette comptable des 25.000 parts
sociales de la société SCI DES GENETS
figurant dans les comptes de la société
IMMALDI au 31 décembre 2008, soit..... 670.000 euros

SOIT un mali de fusion de..... 331.233 euros

Article 9. PROPRIETE - JOUISSANCE – RETROACTIVITE

Article 9.1 : Propriété - Jouissance

La société IMMALDI sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers et immobiliers apportés par les Sociétés Absorbées à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Article 9.2 : Rétroactivité

Toutefois, la date d'effet rétroactif des apports-fusions ayant été fixée au 1^{er} janvier 2009, il est convenu que toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées depuis le 1^{er} janvier 2009 (inclus) sous la responsabilité des Sociétés Absorbées et en leur nom, seront réputées faites pour le compte de la société IMMALDI et le résultat net desdites opérations lui bénéficiera ou restera à sa charge depuis cette date.

Elle reprendra donc ces opérations dans son compte d'exploitation comme si elle avait été propriétaire et avait eu la jouissance des biens, qui font l'objet du présent projet de traité, depuis cette date.

En conséquence, à effet du 1^{er} janvier 2009, tous droits corporels et incorporels, et notamment toutes acquisitions ou aliénations d'immobilisations et, d'une manière générale, tous biens ou droits qui viendraient compenser activement l'aliénation à un titre quelconque de l'un des biens ou droits désignés ci-dessus, reviendraient à la société IMMALDI.

Article 10. CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS-FUSION

Sous réserve de ce qui est stipulé aux autres dispositions du présent projet, l'apport-fusion des Sociétés Absorbées à la société IMMALDI est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et sous celles suivantes que les Parties s'engagent à accomplir et à exécuter :

- a) La société IMMALDI prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de la réalisation définitive des apports-fusions objet des présentes, sans pouvoir demander aucune indemnité ou exercer aucun recours contre l'une ou l'autre des Sociétés Absorbées, pour quelque cause que ce soit, telle que : erreurs sur la superficie des terrains, vices de constructions, vétusté des installations, matériels, insolvabilité des débiteurs, etc...
- b) Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre les passifs déclarés et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la société IMMALDI sera tenue d'acquitter tout excédent de passif et bénéficiera de toute réduction desdits passifs, sans recours ou revendication possible de part et d'autre.
- c) La société IMMALDI sera substituée purement et simplement avec effet au 1^{er} janvier 2009 dans les charges et obligations inhérentes aux biens et droits apportés. En conséquence, elle supportera à compter de cette date tous les impôts, taxes et contributions, taxe professionnelle et autres charges de toutes natures relatives aux biens et droits apportés, ou à leur exploitation, y compris celles qui seraient exigibles et dues ou qui pourraient devenir dues à compter de la réalisation des apports-fusions ; elle profitera des servitudes actives pouvant exister sur les immeubles apportés.
- d) La société IMMALDI supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales pouvant grever l'actif apporté par chacune des Sociétés Absorbées, sauf à s'en défendre et à profiter en retour de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre les Sociétés Absorbées et sans que la présente clause puisse conférer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en avait en vertu de tous titres réguliers non prescrits par la loi.
- e) La société IMMALDI supportera les charges, privilèges, nantissements et inscriptions diverses attachés aux biens apportés.
- f) La société IMMALDI exécutera, à compter de l'entrée en jouissance, aux lieux et place des Sociétés Absorbées, tous traités, contrats, marchés, conventions, accords et engagements quelconques intervenus avec les tiers, relatifs aux biens apportés, et notamment les contrats de crédit-bail immobilier figurant en Annexes 13 et 16.
- g) Après la réalisation des apports-fusions, le représentant de chacune des Sociétés Absorbées devra fournir à la société IMMALDI tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation, de la transmission des biens compris dans les apports et de l'accomplissement de toutes formalités.

- h) La société IMMALDI se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens apportés et se chargera d'effectuer toutes les formalités et de remplir les obligations prescrites par la réglementation.
- i) Au cas où la transmission de certains contrats ou certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, chaque Société Absorbée concernée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société IMMALDI ; chaque Société Absorbée effectuera en temps utile, s'il y a lieu, toutes notifications, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droit de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations qui seraient nécessaires pour la transmission des biens dont elle sera propriétaire au jour de la réalisation de la fusion.
- j) Si le titulaire d'un droit d'agrément ou de préemption exerçait son droit à l'occasion de la fusion, celle-ci ne serait pas remise en cause et la société IMMALDI aurait droit au prix du bien non agréé ou ainsi préempté, quelle que soit la différence en plus ou en moins entre le prix et l'évaluation donnée audit bien et sans recours possible contre la Société Absorbée concernée.
- k) Conformément à l'article L. 236-14 du Code de commerce, la société IMMALDI sera débitrice des créanciers non obligataires des Sociétés Absorbées aux lieu et place de celles-ci, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Les créanciers de la société IMMALDI et des Sociétés Absorbées dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de 30 jours francs à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

Il est précisé, en tant que de besoin, que les stipulations qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, ceux-ci étant tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

- l) Dans l'attente de la réalisation définitive de la fusion, chaque Société Absorbée continuera à gérer les biens apportés selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, ne prendra aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne procédera à la réalisation d'aucun élément significatif de son actif immobilisé apporté sans l'assentiment préalable de la société IMMALDI.
- m) La société IMMALDI fera son affaire personnelle à ses risques et périls, sans aucun recours contre l'une ou l'autre des Sociétés Absorbées, de la continuation de la réalisation de toutes polices d'assurances relatives aux éléments apportés.
- n) La société IMMALDI sera intégralement subrogée dans les droits de chaque Société Absorbée pour intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions. Les Sociétés Absorbées n'ont aucun litige en cours.
- o) Les Sociétés Absorbées n'emploient pas de salariés à la date de ce jour.

Article 11. DECLARATIONS

Article 11.1 : Déclarations générales

Monsieur Pascal Vigier, en sa qualité de gérant des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI MONTATAIRE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS, et Monsieur Jean-Pierre Barthel, en sa qualité de représentant du gérant de la SCI LA MADELEINE, déclarent :

- que les sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI MONTATAIRE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, SCI DES GENETS sont des sociétés civiles régulièrement constituées conformément à la loi ;
- que les Sociétés Absorbées n'ont jamais été déclarées en état de liquidation de biens ou admises en règlement judiciaire et n'ont pas été en état de redressement judiciaire ;
- que les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription, nantissement, charge ou privilège quelconque, conformément aux états des inscriptions délivrés par le greffe du Tribunal de Commerce de Meaux et figurant en Annexes 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 ;
- que le patrimoine des Sociétés Absorbées ne fait l'objet d'aucune mesure d'expropriation et n'est pas menacé par une telle mesure.

Article 11.2 : Déclarations sur les ensembles immobiliers apportés

Les ensembles immobiliers propriété des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS décrits en Annexes 11, 12, 14, 15, 17 et 18 sont transmis en toute propriété tel qu'ils existent avec toutes leurs aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve.

Monsieur Pascal Vigier, ès-qualités pour les sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS, déclare qu'à sa connaissance les ensembles immobiliers apportés par ces sociétés ne sont pas grevés de servitudes à l'exception de celles mentionnées en Annexes 11 et 12.

Monsieur Pascal Vigier, ès-qualités pour les sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS déclare, qu'à sa connaissance, ces ensembles immobiliers sont libres de tout privilège ou hypothèque à l'exception des hypothèques conventionnelles mentionnées en Annexes 11, 12 et 17.

Si à la suite des relevés hypothécaires levés entre la date des présentes et la date de réalisation de la présente opération, il s'avérait l'existence de privilège ou d'hypothèque autre que celles mentionnées en Annexes 11, 12 et 17, Monsieur Pascal Vigier ès-qualités et au nom des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS dont il est gérant, s'engage à en informer la société IMMALDI.

Le projet de fusion ou un extrait de cet acte et, éventuellement, tous actes postérieurs qui s'y rapportent, feront l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Maurice Ricciuti, administrateur de l'Office Notarial de Maître Etienne BARBE, 5, Boulevard Ney, 54700 Pont-à-Mousson, avec reconnaissance de signatures; afin que cet acte acquière tous les effets d'un acte authentique, comme s'il avait été établi dès l'origine dans la forme notariée; le notaire établira l'origine de propriété des ensembles immobiliers transmis et en fera une plus ample désignation.

En vue de l'accomplissement des formalités de publicités foncières, tous pouvoirs sont donnés à tous clercs habilités de l'étude notariale susvisée à l'effet de dresser et signer tous actes complémentaires établissant la désignation et l'origine de propriété des ensembles immobiliers transmis et mettre la désignation desdits ensembles immobiliers en concordance avec tous documents hypothécaires et cadastraux.

Article 11.3 : Pouvoirs pour la désignation complémentaire des ensembles immobiliers transmis et de l'origine de propriété desdits ensembles immobiliers

Monsieur Pascal Vigier donne pouvoir à Maître Maurice Ricciuti, administrateur de l'Office Notarial de Maître Etienne BARBE, 5, Boulevard Ney, 54700 Pont-à-Mousson, à l'effet :

- d'établir, s'il y a lieu, la désignation complémentaire et rectificative des ensembles immobiliers transmis dans le but de réparer toute omission ou inexactitude contenue dans la désignation qui précède et en vue de tenir compte de toutes opérations immobilières d'acquisition, vente ou échange qui seraient actuellement en cours ;
- d'établir l'origine de propriété desdits ensembles immobiliers du chef des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS ;
- de rapporter, le cas échéant, toutes servitudes grevant lesdits ensembles immobiliers ;
- de faire, en outre, toutes rectifications et déclarations qui pourraient être nécessaires pour les besoins de la publicité foncière.

Article 11.4 : Droit de préemption urbain

Les ensembles immobiliers faisant partie de l'actif immobilisé des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS transmis à la société IMMALDI ne font pas l'objet d'une aliénation isolée, mais d'une transmission universelle du patrimoine des sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS au profit de la société IMMALDI dans le cadre de la présente opération de fusion.

Par une réponse ministérielle donnée à la question écrite de Monsieur André Fosset, Sénateur (JO Sénat Q 17 mars 1994, p. 601), Monsieur le Ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer a déclaré que les opérations de fusion ou de scission n'étaient pas soumises aux dispositions de l'article L. 213-2 du Code de L'Urbanisme.

En application de cette réponse ministérielle, les Parties décident expressément de ne pas effectuer ou faire effectuer toute notification nécessitée par l'existence éventuelle d'un droit de préemption urbain qui pourrait concerner les ensembles immobiliers désignés en Annexes 11, 12, 14, 15, 17 et 18.

Article 11.5 : Renonciation aux privilèges et à l'action résolutoire

Monsieur Pascal Vigier, es qualités, pour les sociétés ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, ALDI MONTATAIRE, SCI DU PARC, SCI DES GENETS, et Monsieur Jean-Pierre Barthel, es qualités pour la SCI LA MADELEINE, déclarent renoncer expressément aux privilèges du vendeur de meubles, ainsi qu'à l'action résolutoire pouvant leur appartenir contre la société IMMALDI en raison de l'inexécution par celle-ci des charges et conditions à elle imposées au titre du présent projet.

Article 11.6 : Remise de titres

Il sera remis à la société IMMALDI lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs des Sociétés Absorbées, ainsi que les livres de comptabilité, et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits transférés.

Article 12. REGIME FISCAL DES APPORTS-FUSIONS

Article 12.1 : Déclarations générales

Les représentants de la société IMMALDI et des Sociétés Absorbées s'obligent à se conformer à toutes dispositions légales en matière fiscale tant pour la déclaration, le paiement et les formalités résultant de la réalisation définitive des apports au titre de la présente fusion.

Article 12.2 : Impôts sur les sociétés

12.2.2 Rétroactivité

Conformément à l'article D.2 de l'exposé préliminaire de la présente convention de fusion-absorption, l'opération prendra effet juridiquement au 1^{er} janvier 2009, date d'ouverture de l'exercice en cours de la société IMMALDI et des Sociétés Absorbées. Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En conséquence, les résultats générés depuis le 1^{er} janvier 2009 par l'exploitation des Sociétés Absorbées seront englobés dans les résultats imposables de la société IMMALDI. Les comptes afférents à cette période seront remis à la société IMMALDI dès réalisation de la fusion.

En application de ce qui précède, la société IMMALDI prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt, au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que de celle exercée par les Sociétés Absorbées depuis le 1^{er} janvier 2009.

12.2.3 Régime de faveur de l'article 210 A du CGI

Après avoir rappelé que les Sociétés Absorbées et la société IMMALDI sont des sociétés de droit français soumises à l'impôt sur les sociétés, la société IMMALDI et les Sociétés Absorbées déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur décrit aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts.

Les apports à titre de fusion étant réalisés sur la bases des valeurs nettes comptables des éléments d'actif et de passif des Sociétés Absorbées telles qu'elles ressortent des comptes au 31 décembre 2008, la société IMMALDI s'engage, conformément aux dispositions de l'instruction administrative 4 I-1-05 du 30 décembre 2005, à :

- reprendre à son bilan les écritures comptables des Sociétés Absorbées relatives aux éléments de l'actif immobilisé et aux titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins-values à long terme, (Valeur d'origine, amortissements, dépréciation) ;
- continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient lesdits biens dans les écritures des Sociétés Absorbées.

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre Barthel, ès qualités, engage expressément la société IMMALDI à respecter les prescriptions légales prévues à l'article 210 A du Code Général des Impôts et, en particulier à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition avait été différée chez les Sociétés Absorbées et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion notamment s'agissant des provisions réglementées, et le cas échéant, la réserve spéciale où les Sociétés Absorbées ont porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- se substituer aux Sociétés Absorbées pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de ces dernières, et notamment à réintégrer la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'auraient fait les Sociétés Absorbées;
- calculer les plus-values ou moins-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues des Sociétés Absorbées, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du CGI, d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées ;

- réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A 3d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables de la société IMMALDI. A cet égard, la société absorbante précise que cet engagement comprend l'obligation qui lui est faite, en vertu des dispositions de l'article 210 A 3d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables reçus, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée à la date de ladite cession.
- inscrire à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du CGI, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées.
- distinguer entre la part de la plus-value afférent aux droits sur le terrain et celle afférent aux droits sur les constructions s'agissant des contrats de crédit-bail apportés du fait de l'opération en application des articles 210 A-5 et 210 A-3 du CGI.

En outre, les soussignés, es qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément à :

- joindre aux déclarations des sociétés IMMALDI et Absorbées, l'état de suivi des plus-values prévue par l'article 54 septies I du Code Général des Impôts,
- tenir, le cas échéant, en ce qui concerne la société IMMALDI, le registre spécial des plus-values sur biens non amortissables prévu par l'article 54 septies II du Code Général des Impôts.

12.2.4 Opérations antérieures

La société IMMALDI déclare se substituer à tous les engagements qu'aurait pu prendre les Sociétés Absorbées à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

Article 12.3 : Taxe sur la valeur ajoutée

12.3.1 Dispense générale de TVA

Dans la mesure où la fusion envisagée dans le présent acte emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, les Sociétés Absorbées et la société IMMALDI étant assujetties et redevables de la TVA et que la société IMMALDI poursuivra l'exploitation de l'universalité transmise par les Sociétés Absorbées, les Parties conviennent que la fusion envisagée sera dispensée de TVA en application des dispositions combinées des articles 257-6° et 257 bis du Code Général des Impôts, des dispositions de l'instruction fiscale n° 3 A-6-06 du 20 mars 2006 ainsi que du rescrit 2006/58 en date du 26 décembre 2006.

La société IMMALDI s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des actifs transmis dans le cadre de la présente fusion et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Les Sociétés Absorbées et la société IMMALDI déclareront, sur leurs formulaires de déclaration de TVA souscrits au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée, le montant total hors taxe des actifs transmis dans le cadre de la présente fusion.

12.3.2 Remboursement du crédit de TVA non imputable

La société IMMALDI sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations des Sociétés Absorbées.

En conséquence, ces dernières transféreront purement et simplement à la société IMMALDI les crédits de TVA ainsi que les droits y afférant dont elles disposent au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société IMMALDI devra être en mesure :

- d'établir l'existence de l'opération par tous documents tels que notamment la copie de la déclaration de dissolution remise au greffe du tribunal ;
- de fournir toutes les justifications comptables de la réalité des droits à déduction qui lui ont été transférés.

Article 12.4 : Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu aux articles 816-I du Code Général des Impôts, dès lors que les sociétés concernées sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du seul droit fixe de 500 euros.

La fusion emportant transfert de biens immobiliers, entraînera le paiement du salaire du conservateur des hypothèques prélevé au taux de 0,1% sur la valeur vénale des biens immobiliers transmis.

Article 12.5 : Autres taxes

En tant que de besoin, la société IMMALDI se substituera de plein droit aux Sociétés Absorbées concernant les autres taxes liées aux éléments apportés qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité, notamment concernant les impôts et taxes suivants :

- participation des employeurs à l'effort de construction ;
- participation des employeurs à la formation professionnelle continue ;
- taxe d'apprentissage ;
- contribution sociale de solidarité ;
- taxe professionnelle.

Article 12.6 : Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs

En outre, la société IMMALDI reprendra le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal relatifs aux biens apportés dans le cadre du présent traité de fusion qui auraient pu être antérieurement souscrits par les Sociétés Absorbées à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

Article 13. REALISATION DEFINITIVE DES APPORTS-FUSIONS DE LA SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH, LA SOCIÉTÉ ALDI BLAYE LES MINES, LA SOCIÉTÉ ALDI VAISON LA ROMAINE, LA SOCIÉTÉ ALDI AUXERRE, LA SCI DU PARC, LA SCI LA MADELEINE, LA SCI ALDI MONTATAIRE, LA SCI DES GENETS PAR LA SOCIÉTÉ IMMALDI

Le présent projet de fusion-absorption de la société ALDI ILLZACH, de la société ALDI BLAYE LES MINES, de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, de la société ALDI AUXERRE, de la SCI DU PARC, de la SCI LA MADELEINE, de la SCI ALDI MONTATAIRE et de la SCI DES GENETS par la société IMMALDI et la dissolution de la société ALDI ILLZACH, de la société ALDI BLAYE LES MINES, de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, de la société ALDI AUXERRE, de la SCI DU PARC, de la SCI LA MADELEINE, de la SCI ALDI MONTATAIRE et de la SCI DES GENETS qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après aura été réalisées :

- l'approbation par l'associé unique de la société ALDI ILLZACH du présent projet de fusion-absorption de la société ALDI ILLZACH par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la société ALDI BLAYE LES MINES du présent projet de fusion-absorption de la société ALDI BLAYE LES MINES par la société IMMALDI ;

- l'approbation par l'associé unique de la société ALDI VAISON LA ROMAINE du présent projet de fusion-absorption de la société ALDI VAISON LA ROMAINE par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la société ALDI AUXERRE du présent projet de fusion-absorption de la société ALDI AUXERRE par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la SCI DU PARC du présent projet de fusion-absorption de la SCI DU PARC par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la SCI LA MADELEINE du présent projet de fusion-absorption de la SCI LA MADELEINE par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la SOCIÉTÉ ALDI MONTATAIRE du présent projet de fusion-absorption de la SOCIÉTÉ ALDI MONTATAIRE par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la SCI DES GENETS du présent projet de fusion-absorption de la SCI DES GENETS par la société IMMALDI ;
- l'approbation par l'associé unique de la société IMMALDI du présent projet de fusion-absorption de la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH, de la société ALDI BLAYE LES MINES, de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, de la société ALDI AUXERRE, de la SCI DU PARC, de la SCI LA MADELEINE, de la SCI ALDI MONTATAIRE et de la SCI DES GENETS par la société IMMALDI.

Si les conditions visées ci-dessus n'étaient pas réalisées d'ici le 30 septembre 2009, la présente convention serait considérée comme nulle et non avenue sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

Article 14. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH, DE LA SOCIÉTÉ ALDI BLAYE LES MINES, DE LA SOCIÉTÉ ALDI VAISON LA ROMAINE, DE LA SOCIÉTÉ ALDI AUXERRE, DE LA SCI DU PARC, DE LA SCI LA MADELEINE, DE LA SCI ALDI MONTATAIRE ET DE LA SCI DES GENETS

La société ALDI ILLZACH, la société ALDI BLAYE LES MINES, la société ALDI VAISON LA ROMAINE, la société ALDI AUXERRE, la SCI DU PARC, la SCI LA MADELEINE, la SCI ALDI MONTATAIRE et la SCI DES GENETS se trouveront dissoutes de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion sans qu'il y ait à procéder à leur liquidation.

Article 15. DISPOSITIONS DIVERSES

15.1 Formalités de publicité

Le présent projet de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers de la société IMMALDI et de la société ALDI ILLZACH, de la société ALDI BLAYE LES MINES, de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, de la société ALDI AUXERRE, de la SCI DU PARC, de la SCI LA MADELEINE, de la SCI ALDI MONTATAIRE et de la SCI DES GENETS pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant les décisions de l'associé unique des sociétés IMMALDI et de la société ALDI ILLZACH, de la société ALDI BLAYE LES MINES, de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, de la société ALDI AUXERRE, de la SCI DU PARC, de la SCI LA MADELEINE, de la SCI ALDI MONTATAIRE et de la SCI DES GENETS relatives à l'approbation de ce projet. Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en réglera le sort.

15.2 Frais et droits

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la société IMMALDI.

15.3 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite et la conséquence, les Parties feront respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

15.4 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait des présentes, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, pour faire toutes significations et notifications qui seraient nécessaires et, d'une manière générale, pour accomplir toutes formalités légales.

En tant que de besoin, tous pouvoirs avec faculté de substitution sont conférés aux représentants légaux des sociétés IMMALDI et ALDI ILLZACH, ALDI BLAYE LES MINES, ALDI VAISON LA ROMAINE, ALDI AUXERRE, SCI DU PARC, SCI LA MADELEINE, SCI ALDI MONTATAIRE et SCI DES GENETS à l'effet de compléter, si besoin est, la désignation de tous les éléments d'actifs apportés, de faire s'il y a lieu, tout complément et toute rectification de désignation, d'établir en conséquence tous actes complémentaires, modificatifs relatifs ou confirmatifs des présentes.

15.5 Annexes

Le préambule et les annexes ci-jointes, numérotées de 1 à 26, font partie du présent projet d'apport-fusion :

- Annexe 1 : Comptes sociaux de la société IMMALDI arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 2 : Comptes sociaux de la société ALDI ILLZACH arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 3 : Comptes sociaux de la société ALDI BLAYE LES MINES arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 4 : Comptes sociaux de la société ALDI VAISON LA ROMAINE arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 5 : Comptes sociaux de la société ALDI AUXERRE arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 6 : Comptes sociaux de la SCI DU PARC arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 7 : Comptes sociaux de la SCI LA MADELEINE arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 8 : Comptes sociaux de la société ALDI MONTATAIRE arrêtés au 31 décembre 2008

- Annexe 9 : Comptes sociaux de la SCI DES GENETS arrêtés au 31 décembre 2008
- Annexe 10 : Méthode d'évaluation retenue
- Annexe 11 : Etat descriptif de l'ensemble immobilier apporté par la société ALDI ILLZACH
- Annexe 12 : Etat descriptif de l'ensemble immobilier apporté par la société ALDI BLAYE LES MINES
- Annexe 13 : Liste des contrats de crédit-bail immobilier apportés par la société ALDI VAISON LA ROMAINE
- Annexe 14 : Etat descriptif de l'ensemble immobilier apporté par la société ALDI AUXERRE
- Annexe 15 : Etat descriptif de l'ensemble immobilier apporté par la SCI DU PARC
- Annexe 16 : Liste des contrats de crédit-bail immobilier apportés par la SCI LA MADELEINE
- Annexe 17 : Etat descriptif de l'ensemble immobilier apporté par la société ALDI MONTATAIRE
- Annexe 18 : Etat descriptif de l'ensemble immobilier apporté par la SCI DES GENETS
- Annexe 19 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la société ALDI ILLZACH émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux
- Annexe 20 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la société ALDI BLAYE LES MINES émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux
- Annexe 21 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la société ALDI VAISON LA ROMAINE émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux
- Annexe 22 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la société ALDI AUXERRE émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux
- Annexe 23 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la SCI DU PARC émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux
- Annexe 24 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la SCI LA MADELEINE émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux

- Annexe 25 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la société ALDI MONTATAIRE émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux
- Annexe 26 : Etat relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements de la SCI DES GENETS émis par le Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux

Fait à Dammartin-en-Goële
Le 13 mai 2009
En 22 exemplaires originaux

Pour ALDI ILLZACH



Monsieur Pascal Vigier

Pour IMMALDI



Monsieur Jean-Pierre Barthel

Pour ALDI BLAYE LES MINES



Monsieur Pascal Vigier

Pour ALDI AUXERRE



Monsieur Pascal Vigier

Pour SCI DU PARC



Monsieur Pascal Vigier

Pour SCI LA MADELEINE



Monsieur Jean-Pierre Barthel

Pour ALDI MONTATAIRE



Monsieur Pascal Vigier

Pour ALDI VAISON LA ROMAINE



Monsieur Pascal Vigier

Pour SCI DES GENETS



Monsieur Pascal Vigier

ANNEXES

ANNEXE 1

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SOCIETE IMMALDI
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **IMMALDI ET CIE SAS**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise **13 RUE CLEMENT ADER**

77230 DAMMARTIN EN GOELE

Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 4 3**

Néant ☐

				Exercice N, clos le : 31/12/2008	N - 1 31/12/2007
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	5 831	AC	5 831
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	1 974 278	AI	1 974 278
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	32 920 025	AO	32 920 025
	Constructions	AP	289 013 684	AQ	101 170 038
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 306	AU	5 576
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	7 280 653	CV	7 280 653
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	5 435
	Autres immobilisations financières *	BH	131 688	BI	131 688
	TOTAL (II)	BJ	331 337 465	BK	230 155 866
					230 270 116
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	454 272	BW	454 272
					329 062
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 924 430	BY	67 559
	Autres créances (3)	BZ	2 037 270	CA	2 856 871
					3 393 311
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	2 037 270
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	47 306	CG	47 306
CHARGES	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 640 782	CI	9 640 782
	TOTAL (III)	CJ	15 104 060	CK	15 036 501
					20 484 720
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	346 441 525	IA	101 249 158
					245 192 367
					250 754 836
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		IMMALDI ET CIE SAS		Néant ☐		
		Exercice N		Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 68.602.058.....)	DA	68 602 058	68 602 058		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	198 652	98 104		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH	27 365 227	25 454 801		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 046 501	2 010 974		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK	19 841 676	15 374 263		
	TOTAL (II)	DL	121 054 114	111 540 200		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
		Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000			
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR	20 000			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 591 501	417 938		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	35 064 198	35 081 024		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 032	1 934		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 462 642	11 924 285		
	Dettes fiscales et sociales	DY	536 226	876 949		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	789 638	686 461		
	Autres dettes	EA	78 560 949	88 954 544		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 111 068	1 271 500		
TOTAL (IV)		EC	124 118 253	139 214 636		
Ecarts de conversion passif *		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	245 192 367	250 754 836		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont. { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 363 444	51 173 493		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 591 501	417 938			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise: **IMMALDI ET CIE SAS**

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	75 867 921 69 708 851
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	75 867 921 69 708 851
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	249 408 22 675
	Autres produits (1) (11)			FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	76 117 328 69 731 528
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	42 898 626 41 514 377
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 603 307 6 206 247
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *		GA	8 293 797 8 438 086
		- dotations aux provisions *		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	28 434 34 433
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	20 000
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)		AZ	GE	1 552 9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	56 845 716 56 193 151
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	19 271 613 13 538 377
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	16 932 14 925
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	31 480 6 980
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	48 412 21 904
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 214 544 5 008 586
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	5 214 544 5 008 586
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(5 166 132) (4 986 681)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	14 105 480 8 551 696

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 460 169	288 957
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 022 454	1 776 384
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	800 267	112 376
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	18 282 890	2 177 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	106 403	8 098
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	17 522 304	1 555 298
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 242 789	5 262 533
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 871 496	6 825 929
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 588 605)	(4 648 212)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 470 374	1 892 510
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	94 448 631	71 931 150
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	89 402 130	69 920 176
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	5 046 501	2 010 974
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	74 749 700	68 579 334
		IG		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ	38 958 588	37 545 390
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	5 214 544	5 008 586
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	216 947	6 526
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	degrevements impots 2006+2007		1 369 015	
	remboursements divers		40 153	
	annulation factures 2006 jamais debitees		1 044	
	plus value lease back		168 098	
	reprise dap des amorts sur 10 ans		24 890	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ANNEXE 2

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SOCIETE ALDI ILLZACH
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ALDI ILLZACHDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT ADER77230 DAMMARTIN EN GOELEDurée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 3 9 1 8 9 0 1 9 1 0 0 0 4 5Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : <u>[31/12/2008]</u>	N - 1 <u>[31/12/2007]</u>
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	243 918	243 918
	Constructions	AP	AQ	406 848	126 723
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 450	
	Immobilisations en cours	AV	AW	19 332	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	408 298	389 973
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	63 252	19 061
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	63 252	19 061
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
DIVERS	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	408 298	453 225
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN - PASSIF avant répartitionFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALDI ILLZACH		Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :19.818.....)	DA	19 818	19 818	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	354 832	307 209	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 830	47 623	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	427 481
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)			DO	
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 121	40	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 603	21 496	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	21	20 195	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	25 745	41 731
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	453 225	416 381
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	25 745	41 731		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: ALDI ILLZACH		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	115 313 109 671
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	115 313 109 671
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	2 050 2 026
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	8 328 7 869
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *		GA	26 679 26 679
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC	
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)			GD	
	AZ			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	78 257 73 098
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1 085
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	98 1 664
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	987 (1 664)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	79 244 71 434

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALDI ILLZACH Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	26 414	23 811	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	116 398	109 671	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	63 568	62 049	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	52 830	47 623	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	115 313	109 671	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 085	1 664	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
(9)	Dont transferts de charges			A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

REVOIR

ANNEXE 3

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALDI BLAYE LES MINES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT ADER

77230 DAMMARTIN EN GOELE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 2 4 6 6 8 0 3 6 0 0 0 2 5

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : 31/12/2008	N - 1 31/12/2007
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 207	AC	1 207
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	86 111	AO	86 111
	Constructions	AP	1 336 303	AQ	358 248
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	1 423 621	BK	359 455
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	13 220
	Autres créances (3)	BZ	470	CA	470
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF		CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	470	CK	470
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 424 091	IA	359 455
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALDI BLAYE LES MINES		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 33.600.....)	DA	33 600	33 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	40 039	35 866	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 328	4 173	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	146 058	109 544	
	TOTAL (II)		DL	229 025	183 182
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 496	3 035	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 276	2 166	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 870	16 230	
	Autres dettes	EA	828 970	921 996	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	835 611	943 427	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 064 636	1 126 609	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	835 611	943 427	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

L'ADMINISTRATION

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: ALDI BLAYE LES MINES		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	141 195 134 466	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	141 195 134 466	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	141 196 134 471
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	1 588 1 585	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	8 463 8 365	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *		GA	46 564 46 574	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC		
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)			GD		
	AZ			GE	0	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	56 615 56 525
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	84 581 77 947
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	34 074 35 173	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	34 074 35 173	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(34 074) (35 173)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	50 507 42 773

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

L'ADMINISTRATION

1 er EXEMPLAIRE DESTINÉ

Copyright RedTitan (2008) / ALP 2008

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise ALDI BLAYE LES MINESNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	36 515
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	36 515
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(36 515)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 664
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	141 196
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	131 868
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	9 328
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	139 338
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	34 074
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
dotations dérogatoires		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		36 515	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ANNEXE 4

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALDI VAISON LA ROMAINE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT ADER

77230 DAMMARTIN EN GOELE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 9 8 4 8 3 7 9 2 0 0 0 2 2

Néant *

			Exercice N, clos le : [31/12/2008]		N - 1 [31/12/2007]	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ		BK		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	24 581	BY	24 581	10 577
	Autres créances (3)	BZ	63 468	CA	63 468	48 093
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	88 049	CK	88 049	58 670
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	88 049	1A	88 049	58 670
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ALDI VAISON LA ROMAINE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.622.....)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	20 226	(2 786)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 729	23 012	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	54 578	27 849	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24	26	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 349	4 349	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 862	18 566	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 310	1 733	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 859	3 155	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 066	2 992	
	TOTAL (IV)	EC	33 471	30 821	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	88 049	58 670	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 471	30 821	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: ALDI VAISON LA ROMAINE		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportation et livraisons Intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	129 809	FH		FI	129 809	123 982	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	129 809	FK		FL	129 809	123 982	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 560	3 469	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	133 371	127 453
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	89 653	88 765
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	5 617	5 529
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *				GA			
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)				AZ		GE	0	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	95 271	94 294
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	38 100	33 159	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	1 994	1 359
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	1 994	1 359
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 994	1 359	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	40 094	34 517	

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

ADMINISTRATION

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ

Désignation de l'entreprise ALDI VAISON LA ROMAINENéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 365 11 505
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	135 365 128 811
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	108 636 105 799
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	26 729 23 012
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	84 674 83 650
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 993 1 359
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 560 3 469
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE 5

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SOCIETE ALDI AUXERRE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

1 BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALDI AUXERRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT ADER 77230 DAMMARTIN EN GOELE Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 3 0 5 3 7 7 3 2 7 0 0 0 5 4 Néant ☐

			Exercice N, clos le : 31/12/2008		N - 1 31/12/2007	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	24 671	AO	24 671	24 671
	Constructions	AP	200 834	AQ	200 834	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	225 505	BK	24 671	24 671
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		7 611
	Autres créances (3)	BZ	272 958	CA	272 958	203 611
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	272 958	CK	272 958	211 222
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	498 463	IA	297 629	235 893
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN - PASSIF avant répartitionFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ALDI AUXERRE**Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.049.....)	DA	3 049	3 049
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	231 576	182 323
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	57 532	49 252
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	292 157	234 625
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21	21
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 310	1 247
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 140	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 471	1 268
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	297 629	235 893
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 471	1 268
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: ALDI AUXERRE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons Intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	89 104	FH		FI	89 104 78 354	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	89 104	FK		FL	89 104 78 354	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	89 109 78 359
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	1 585 1 585
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	10 254 10 012
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions * Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	
							GB	
							GC	
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)						GD	
							GE	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	11 840 11 597
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	77 270 66 761	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	9 153 7 121	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	9 153 7 121	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 153 7 121	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	86 422 73 882	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALDI AUXERRE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	124 4
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	124 4
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(124) (4)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 766 24 626
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	98 262 85 480
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	40 730 36 227
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	57 532 49 252
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	80 226
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	9 153 7 121
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITE RETARD PAIEMENT TVA		124	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RENOUVOIS

ANNEXE 6

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SCI DU PARC
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SCI DU PARCDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT B ADER77230 DAMMARTIN EN GOELEDurée de l'exercice précédent * Numéro SIRET * 4 4 2 4 0 9 0 1 7 0 0 0 2 1Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : <u>31/12/2008</u>	N - 1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	27 441	
	Constructions	AP	AQ	120 443	1 110 934
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	120 443	1 138 374
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 152	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 152	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	120 443	1 143 527
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATEUR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SCI DU PARC		Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)	DA		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		24 236	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		26 859	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		33 445	
	TOTAL (I)	DL		94 540	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 737	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		5 609	
	Autres dettes	EA		1 041 640	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		1 048 987	
	Ecart de conversion passif * (IV)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 143 527	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 048 987	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: SCI DU PARC		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	150 408	FH		FI	150 408
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	150 408	FK		FL	150 408
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	1 617
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 229
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *				GA	45 266
						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)		AZ			GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	102 299
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	46 072
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	46 072
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(46 072)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	56 227

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise SCI DU PARCNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 365	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 365	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 16 303	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 16 303	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (15 938)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 13 430	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 150 778	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 123 919	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN 26 859	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 150 408	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 46 072	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REMBOURSEMENT OBTENU			365
DOTATION DEROGATOIRE		16 303	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RENOVOIS

ANNEXE 7

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SCI LA MADELEINE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

1 BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SCI LA MADELEINE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT ADER 77230 DAMMARTIN EN GOELE Durée de l'exercice précédent *
Numéro SIRET * 3 9 4 1 6 1 8 1 4 0 0 0 2 2 Néant ☐ *

			Exercice N, clos le : (31/12/2008)		N - 1	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)			BJ	BK		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	10 367	CA	10 367	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 821	CI	7 821	
	TOTAL (III)	CJ	18 188	CK	18 188	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	18 188	1A	18 188	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SCI LA MADELEINE		Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 915.....)			DA	915	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)			DG	24 529	
	Report à nouveau			DH	(29 143)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(50 976)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	(54 675)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO			
pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	158	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	72 706	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	72 864		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	18 188		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	72 864
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise: **SCI LA MADELEINE**Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	75 731	FH		FI	75 731	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	75 731	FK		FL	75 731	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	75 734
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	104 027	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 396	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)				AZ	GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	122 423
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(46 689)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 287	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 287	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 287)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(50 976)	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SCI LA MADELEINE**

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	75 734
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	126 710
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	(50 976)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	72 556
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	102 352
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	4 287
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RENOUVOIS

ANNEXE 8

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SOCIETE ALDI MONTATAIRE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALDI MONTATAIRE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 13 RUE CLEMENT ADER

77230 DAMMARTIN EN GOELE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 0 1 4 5 8 9 1 4 0 0 0 4 1

Néant *

				Exercice N, clos le : [31/12/2008]		N - 1 [31/12/2007]			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	1 355 192	AQ	513 846	841 347		292 194	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières *	BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	1 355 192	BK	513 846	841 347		292 194	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	157	BY		157			
	Autres créances (3)	BZ	91 943	CA		91 943		22 917	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF		CG					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	92 100	CK		92 100		22 917	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 447 293	IA	513 846	933 447		315 111	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN - PASSIF avant répartitionFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ALDI MONTATAIRE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 46 649)	DA	46 649	46 649	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	142 720	112 695	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 639	30 025	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)		DL	227 008	189 369
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 585	5 335	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 807	22 652	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	98 027		
	Autres dettes	EA	581 020	97 754	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	706 438	125 741	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	933 447	315 111	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	706 438	125 741	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: ALDI MONTATAIRE		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportation et livraisons Intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	128 238	FH		FI	128 238	115 572	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	128 238	FK		FL	128 238	115 572	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	128 238	115 572
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	6 574	12 320
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	15 992	15 724
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *				GA	43 795	38 112	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC			
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)						AZ		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	66 361	66 156
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	61 877	49 417	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 419	4 380
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 419	4 380
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 419)	(4 380)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	56 458	45 037	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>ALDI MONTATAIRE</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	18 819	15 012	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	128 238	115 572	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	90 599	85 547	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	37 639	30 025	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
(2)	Dont	- produits de locations immobilières		HY	128 107		
		- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	5 251	4 380	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
(9)	Dont transferts de charges			A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE 9

**COMPTES SOCIAUX
DE LA SCI DES GENETS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

1 BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LES GENETS
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 13 RUE CLEMENT ADER 77230 DAMMARTIN EN GOELE
Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 39188153900020
Néant

				Exercice N, clos le : 31/12/2008		N - 1 31/12/2007	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	91 469	AO		91 469	91 469
	Constructions	AP	261 988	AQ	196 566	65 422	71 335
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	353 457	BK	196 566	156 891	162 804
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	184 897	CA		184 897	132 067
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF		CG			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	184 897	CK		184 897	132 067
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	538 354	IA	196 566	341 788	294 871
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an au des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2

BILAN - PASSIF avant répartitionFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		LES GENETS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 151.983.....)	DA	151 983	151 983	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	109 825	75 590	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 735	34 235	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	39 223	29 417	
	TOTAL (II)		DL	338 767	291 226
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21	21	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 249	1 189	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 751	2 435	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	3 021	3 646	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	341 788	294 871	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 270	1 210	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: LES GENETS		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	76 473	FH		FI	76 473	72 796	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	76 473	FK		FL	76 473	72 796	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	76 476	72 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	1 585	1 585	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 565	8 336	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	5 914	5 914
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)	AZ				GD			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE		0
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	16 064	15 835
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	60 412	56 962	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	5 997	4 196	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL			
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
	Total des produits financiers (V)					GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	5 997	4 196	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ			
	Différences négatives de change					GR			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
	Total des charges financières (VI)					GT			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	5 997	4 196	
						GW	66 409	61 158	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise LES GENETSNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	9 806
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 806
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 806)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 868
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	82 473
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	44 738
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	37 735
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	76 473
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	5 997
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATIONS DEROGATOIRES		9 806	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ANNEXE 10

METHODE D'EVALUATION RETENUE

ANNEXE 10

METHODE D'EVALUATION RETENUE

1. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH (427.481 euros) et la valeur des 5.200 parts sociales de la SOCIÉTÉ ALDI ILLZACH inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (738.400 euros), soit 310.919 euros, constituera un mali de fusion.

2. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI BLAYE LES MINES.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la société ALDI BLAYE LES MINES à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la société ALDI BLAYE LES MINES, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES (229.024 euros) et la valeur des 2.240 parts sociales de la société ALDI BLAYE LES MINES inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (560.000 euros), soit 330.976 euros, constituera un mali de fusion.

3. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI VAISON LA ROMAINE.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la société ALDI VAISON LA ROMAINE à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la société ALDI VAISON LA ROMAINE, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société ALDI VAISON LA ROMAINE (54.579 euros) et la valeur des 50 parts sociales de la société ALDI VAISON LA ROMAINE inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (503.000 euros), soit 448.421 euros, constituera un mali de fusion.

4. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SOCIETE ALDI AUXERRE

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la société ALDI AUXERRE.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la société ALDI AUXERRE à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la société ALDI AUXERRE, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société ALDI AUXERRE (292.158 euros) et la valeur des 200 parts sociales de la société ALDI AUXERRE inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (856.298 euros), soit 564.140 euros, constituera un mali de fusion.

5. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SCI DU PARC

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la SCI DU PARC.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la SCI DU PARC à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la SCI DU PARC, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société SCI DU PARC (94.541 euros) et la valeur des 500 parts sociales de la SCI DU PARC inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (380.999 euros), soit 286.458 euros, constituera un mali de fusion.

6. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SCI LA MADELEINE

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la SCI LA MADELEINE.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la SCI LA MADELEINE à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la SCI LA MADELEINE, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société SCI LA MADELEINE (-54.676 euros) et la valeur des 600 parts sociales de la SCI LA MADELEINE inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (457.347 euros), soit 512.023 euros, constituera un mali de fusion.

7. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SCI ALDI MONTATAIRE

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la SCI ALDI MONTATAIRE.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la SCI ALDI MONTATAIRE à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la SCI ALDI MONTATAIRE, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société SCI ALDI MONTATAIRE (227.007 euros) et la valeur des 5.100 parts sociales de la SCI ALDI MONTATAIRE inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (694.358 euros), soit 467.351 euros, constituera un mali de fusion.

8. METHODES D'EVALUATION DES APPORTS DE LA SCI DES GENETS

Il est rappelé que la fusion projetée intervient alors que la société IMMALDI détient la totalité des parts sociales composant le capital de la SCI DES GENETS.

Cette opération s'analyse donc en une restructuration interne, dont les conditions ont été arrêtées sur la base des comptes sociaux de chacune des sociétés à la date du 31 décembre 2008.

Les Parties sont donc convenues que les actifs et passifs apportés par la SCI DES GENETS à la société IMMALDI seront évalués à leur valeur nette comptable.

Il est précisé que la société IMMALDI détenant la totalité des parts sociales de la SCI DES GENETS, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des parts sociales de la Société Absorbée.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la société SCI DES GENETS (338.767 euros) et la valeur des 25.000 parts sociales de la SCI DES GENETS inscrite dans les comptes de la société IMMALDI au 31 décembre 2008 (670.000 euros), soit 331.233 euros, constituera un mali de fusion.

ANNEXE 11

**ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPORTE
PAR LA SOCIETE ALDI ILLZACH**

ANNEXE 11

ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APORTE PAR LA SOCIETE ALDI ILLZACH

DESCRIPTION DU BIEN DE ILLZACH (68) :

Un bâtiment à usage commercial, situé sur le territoire de la Commune d' ILLZACH (Haut-Rhin) rue de Sausheim, cadastré sous :

BAN DE ILLZACH feuillet 5524

- Section 9 n° 680/13 lieudit « rue du Puits» d'une contenance de 8a 06ca ;
- Section 9 n° 690/12 lieudit « rue de Sausheim » d'une contenance de 32a 32ca

soit ensemble, une contenance de : 40a 38ca.

Ledit bâtiment comprenant savoir :

- * un magasin ALDI composé de :
 - une surface de vente de 620 m2 ;
 - une réserve de 180 m2
 - locaux annexes de 35 m2 ;

- * une boucherie composée de :
 - surface de vente de 50 m2 ;
 - locaux annexes de 50 m2

- * un auvent ;

- * 71 places de parking.

L'ensemble, d'une surface hors œuvre brute de 1061,05 m2 et d'une surface hors œuvre nette de 1016,62 m2.

SERVITUDES DE PASSAGE :

Lesdites parcelles bénéficient des servitudes de passage suivantes, littéralement reproduites ci-après :

« SERVITUDES - CONDITION PARTICULIERE :

lent – Il est précisé que l'accès à la construction qui sera édifiée sur le terrain objet des présentes, se fera au moyen d'un accès commun aux parcelles attenantes à celles présentement vendues.

Ledit accès, figurant sous teinte verte, au plan ci-annexé et cadastré section 9 numéro 692/12 pour une contenance de 1a 95ca et 685/12 pour une contenance de 2a 57ca.

Il est formellement convenu que cet accès servira à tous les propriétaires successifs des parcelles desservies par cet accès et que les frais d'entretien de cet accès se répartiront à concurrence de 49/113èmes à la charge de l'acquéreur.

IIent. – Le vendeur devra créer des places de parking sur la parcelle cadastrée section 9 numéro 687/12 ou 691/12, l'acquéreur bénéficiera d'un droit d'utilisation de 20 places de parking, pour lui-même, sa clientèle ou son personnel, tels que ces emplacements seront le plus utile à la société IMMALDI ET CIE, intervenante ci-après, lesquelles places de parking seront contigües à la parcelle 690/12. L'emplacement des 20 places de parking sera déterminé en accord avec la société IMMALDI ET CIE. Etant ici précisé que lesdits emplacements seront achevés et utilisables, au plus tard, le jour de la livraison et de la remise des clefs.

IIent. – Le vendeur consent à l'acquéreur, en tout temps et en tout lieu, pour lui-même, ses clients, son personnel et ses successeurs, un droit de passage sur la parcelle cadastrée section 9 numéro 686/12 pour lui permettre de rejoindre la parcelle cadastrée section 9 numéro 685/12.

Etant ici précisé que ce droit de passage est temporaire et qu'il prendra fin lorsque ladite parcelle fera partie du domaine public, par suite de la cession par la société PRAMINCO à la Commune d'ILLZACH ou à toute autre collectivité publique.»

SITUATION HYPOTHECAIRE :

Lesdites parcelles sont grevées des inscriptions d'hypothèques suivantes :

- a) le 20 septembre 1993 : hypothèque conventionnelle pour sûreté de la somme principale de 625.040,97 euros, des intérêts convenus et des frais et accessoires évalués à la somme de 31.252,05 euros et des frais de change évalués à la somme de 125.008,19 euros, au profit de la VOLKSBANK-KAUSERSTUHL TUNIBERG à BREISAM-AM-RHEIN, conformément à l'acte du 28 juillet 1993, avec effet jusqu'au 30 novembre 2014 ;
- b) le 20 septembre 1993 : hypothèque conventionnelle pour sûreté de la somme principale de 400.000 euros, des intérêts convenus et des frais et accessoires évalués à la somme de 80.000 euros, au profit de la BANKHAUS E.MAYER AG à FREIBURG (Allemagne), conformément à l'acte du 30 décembre 1993, avec effet jusqu'au 30 décembre 2013.

ANNEXE 12

**ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APORTE
PAR LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES**

ANNEXE 12

ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APORTE PAR LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES

DESCRIPTION DU BIEN de BLAYE LES MINES :

Un ensemble immobilier à usage commercial, achevé depuis plus de cinq ans, situé à BLAYE LES MINES (Tarn) 1 avenue d'Albi, comprenant un bâtiment d'une surface hors oeuvre nette de 1.300 m2, incluant :

- une surface de vente de 920 m2 environ ;
- des réserves d'environ 300 m2 ;
- des locaux sociaux de 55 m2 ;
- une surface de bureaux de 25 m2 ;
- des emplacements de stationnement pour véhicules automobiles

Le tout édifié sur la parcelle cadastrée sous :

- section B numéro 1938 lieudit "Bois Redon" d'une contenance de 00a 83ca
- section B numéro 2215 lieudit "1 avenue d'Albi" d'une contenance de 46a 45ca
- section B numéro 2216 lieudit "Bois Redon" d'une contenance de 00a 51ca
- section B numéro 2217 lieudit "Bois Redon" d'une contenance de 01a 80ca
- section B numéro 2282 lieudit "route nationale" d'une contenance de 03a 90ca

SERVITUDES DE PASSAGE :

L'immeuble est grevé de plusieurs servitudes de passage au profit de Monsieur Jacky PAGES et des sociétés SA ETABLISSEMENTS BACH et SCI BACH REDON.

Les conditions et modalités desdites servitudes figurent dans l'acte de cession des parts de la SCI DU CANDOU-BOIS REDON au profit de la société IMMALDI ET COMPAGNIE en date du 18 mars 2004.

SITUATION HYPOTHECAIRE

L'immeuble est grevé d'une inscription prise au profit de la BANQUE POPULAIRE DU TARN ET DE L'AVEYRON d'un montant initial de 2.500.000, Francs (381.122 euros), remboursable en 48 trimestrialités à compter du 2 octobre 1999, ayant effet jusqu'au 2 octobre 2013.

ANNEXE 13

**LISTE DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER
APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE**

ANNEXE 13

LISTE DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER APPORTES PAR LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE

Société régionale	N° magasin	Magasin	Date d'ouverture	Adresse	Crédit-bailleur	Date du contrat	Durée du contrat
CAV	76	Vaison la Romaine	13/02/97	Avenue Marcel Pagnol 84110 Vaison la Romaine	OSEO BPME	04/07/1996	01/11/96- 31/10/11 15 ans

ANNEXE 14

**ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APORTE
PAR LA SOCIETE ALDI AUXERRE**

ANNEXE 14

ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APORTE PAR LA SOCIETE ALDI AUXERRE

DESCRIPTION DU BIEN d'AUXERRE :

Un ensemble immobilier à usage commercial, achevé depuis plus de cinq ans, situé à AUXERRE (89000) 33 avenue Jean Mermoz, comprenant un bâtiment d'une surface hors oeuvre nette de 961 m2, incluant :

- une surface de vente de 673 m2 ;
- des réserves de 142 m2 ;
- des bureau et locaux sociaux de 50 m2 ;
- et 88 emplacements de stationnement pour véhicules automobiles

Le tout édifié sur la parcelle cadastrée sous :

section AR, numéro 170, lieudit "33 avenue Jean Mermoz", d'une contenance de 35a 18ca.

SITUATION HYPOTHECAIRE :

Cet ensemble immobilier est libre de tout privilège ou hypothèque.

ANNEXE 15

**ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPORTE
PAR LA SCI DU PARC**

ANNEXE 15

ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPORTE PAR LA SCI DU PARC

DESCRIPTION DU BIEN DE PIREY :

Un immeuble à usage commercial, situé à PIREY (25480) zone artisanale, rue Saint Martin, d'une surface hors oeuvre nette de 1.088 m2, incluant :

- une surface de vente de 756 m2 ;
- des réserves de 210 m2 ;
- des bureaux et locaux sociaux de 52 m2 ;
- et 57 emplacements de stationnement

figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

- Section AI n° 87 lieudit « A. Chenaux » d'une contenance de 01a 97ca ;
- Section AI n° 88 lieudit « A. Chenaux » d'une contenance de 33a 03ca ;

soit ensemble, une contenance de : 35a 00ca.

SITUATION HYPOTHECAIRE :

Cet ensemble immobilier est libre de tout privilège ou hypothèque.

ANNEXE 16

**LISTE DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER
APPORTES PAR LA SCI LA MADELEINE**

ANNEXE 16

LISTE DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER APPORTES PAR LA SCI LA MADELEINE

Société régionale	N° magasin	Magasin	Date d'ouverture	Adresse	Crédit-bailleur	Date du contrat	Durée du contrat
HON	33	Saint Lô	01/09/94	31, avenue de Paris 50000 Saint Lô	Crédit Agricole Leasing	27/07/1994	27/07/94-26/07/09 15 ans

ANNEXE 17

**ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPORTE
PAR LA SOCIETE ALDI MONTATAIRE**

ANNEXE 17

ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPORTE PAR LA SOCIETE ALDI MONTATAIRE

DESCRIPTION DU BIEN de MONTARAIRE :

1°) Dans un ensemble immobilier sis sur la commune de MONTATAIRE (Oise), entre la rue Lénine et l'avenue de la Libération, au 12 rue Lénine, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section AN numéro 559 lieudit « 12 rue Lénine » d'une contenance de 13a 08ca

Le lot dont la désignation suit :

- LOT NUMERO DEUX CENT UN (201) : Un local commercial situé en rez-de-chaussée de l'immeuble comprenant : surface de vente, zone d'étiquetage, réserves, locaux techniques. Et les quote-parts de la propriété du sol et des parties communes générales, soit 580/1.000èmes.

Ledit lot comprenant des locaux d'une surface hors oeuvre nette de 1.064,35 m2, incluant :

- une surface de vente de 800 m2 ;
- des réserves d'une surface de 211,75m2 ;
- des locaux sociaux de 36,50 m2 ;
- un bureau de 16,10 m2.

2°) Un PARKING situé dans le même ensemble, figurant au cadastre sous les références :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AN	560	12 RUE LENINE	8a 75ca
AN	516	GUE DE VITTEL	5a 68ca
AN	514	L'ILE GODARD	0a 70ca
AN	446	idem	0a 06ca
AN	301	idem	0a 15ca
AN	302	idem	0a 26ca
AN	510	idem	2a 50ca
AN	512	idem	0a 62ca
AN	79	idem	1a 89ca
AN	261	idem	0a 42ca
AN	262	idem	4a 26ca
AN	303	idem	0a 90ca
AN	562	idem	1a 24ca
AN	445	idem	0a 25ca

Soit une contenance totale de

27a 68ca

SITUATION HYPOTHECAIRE :

L'immeuble est grevé d'une inscription d'hypothèque conventionnelle prise au profit de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL VAUBAN à Neuf-Brisach (68) d'un montant principal de 5.000.000 Francs (762.245 euros), d'une durée de 15 ans dont la dernière échéance est fixée au 15 janvier 2011, l'inscription ayant effet jusqu'au 15 janvier 2013.

ANNEXE 18

**ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPORTE
PAR LA SCI DES GENETS**

ANNEXE 18

ETAT DESCRIPTIF DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APORTE PAR LA SCI DES GENETS

DESCRIPTION DU BIEN de BARENTIN :

Un immeuble à usage commercial, achevé depuis plus de cinq ans, situé à BARENTIN (76), 14 boulevard de Normandie d'une surface hors oeuvre nette de 831 m², incluant :

- une surface de vente de 595,17 m² environ ;
- des réserves de 170 m² ;
- des locaux sociaux et bureaux de 30 m²
- 70 emplacements de stationnement
- et des espaces verts

Le tout édifié sur les parcelles cadastrées sous :

- section AT numéro 230 lieudit "14 Bd de Normandie " d'une contenance de 27a 49ca
- section AT numéro 237 lieudit "Avenue de la Porte Océane " d'une contenance de 07a 27ca
- section BL numéro 4 lieudit "le Ménil Roux" d'une contenance de 04a 49ca.

SITUATION HYPOTHECAIRE :

Cet ensemble immobilier est libre de tout privilège ou hypothèque.

ANNEXE 19

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SOCIETE ALDI ILLZACH
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Meaux

56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requérent

Réf. Greffe : 1630

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA

18 rue QUENTIN BAUCHART

75008 PARIS

DU CHEF DE Sté SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALDI ILLZACH
13 rue Clément Ader Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE
Sauf Inscription prise à une autre adresse
Activité principale : location et gestion d'immeuble

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale
Privilège de l'ANAEM
Mention de saisie de sécurité sociale
Nantissement judiciaire provisoire
Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)
Nantissement de fonds agricole
Gage sur stocks
Déclaration de créance(s)
Contrat de location
Crédit-bail en matière mobilière
Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)
Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale
Protêt ou certificat de non paiement
Nantissement de fonds de commerce
Nantissement judiciaire définitif
Nantissement de fonds artisanal
Nantissement sur outillage et matériel
Privilège du vendeur de fonds de commerce
Warrant(s)
Clause de réserve de propriété
Bien(s) inaliénable(s)
Nantissement sur parts de société civile
Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 20

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SOCIETE ALDI BLAYE LES MINES
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Meaux

56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requêteur

Réf. Greffe : 1643

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA

18 rue QUENTIN BAUCHART
75008 PARIS

DU CHEF DE Sté ALDI BLAYE LES MINES
13 rue Clément Ader Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE
Sauf Inscription prise à une autre adresse
Activité principale : acquisition propriété administ

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale
Privilège de l'ANAEM
Mention de saisie de sécurité sociale
Nantissement judiciaire provisoire
Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)
Nantissement de fonds agricole
Gage sur stocks
Déclaration de créance(s)
Contrat de location
Crédit-bail en matière mobilière
Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)
Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale
Protêt ou certificat de non paiement
Nantissement de fonds de commerce
Nantissement judiciaire définitif
Nantissement de fonds artisanal
Nantissement sur outillage et matériel
Privilège du vendeur de fonds de commerce
Warrant(s)
Clause de réserve de propriété
Bien(s) inaliénable(s)
Nantissement sur parts de société civile
Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 21

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SOCIETE ALDI VAISON LA ROMAINE
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Meaux

56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requérent :

Réf. Greffe : 1636

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA

18 rue QUENTIN BAUCHART

75008 PARIS

DU CHEF DE

Sté ALDI VAISON LA ROMAINE

13 rue Clément Ader Parc d'Activité de la Goële

77230 DAMMARTIN EN GOËLE

Sauf Inscription prise à une autre adresse

Activité principale : acquisition et gestion d'un pa

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale

Privilège de l'ANAEM

Mention de saisie de sécurité sociale

Nantissement judiciaire provisoire

Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)

Nantissement de fonds agricole

Gage sur stocks

Déclaration de créance(s)

Contrat de location

Crédit-bail en matière mobilière

Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)

Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale

Protêt ou certificat de non paiement

Nantissement de fonds de commerce

Nantissement judiciaire définitif

Nantissement de fonds artisanal

Nantissement sur outillage et matériel

Privilège du vendeur de fonds de commerce

Warrant(s)

Clause de réserve de propriété

Bien(s) inaliénable(s)

Nantissement sur parts de société civile

Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 22

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SOCIETE ALDI AUXERRE
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Meaux

56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requérent :

Réf. Greffe : 1628

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA

18 rue QUENTIN BAUCHART

75008 PARIS

DU CHEF DE

Sté ALDI AUXERRE

13 rue Clément Ader Parc d'Activité de la Goële

77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sauf Inscription prise à une autre adresse

Activité principale : acquisition administration et

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale

Privilège de l'ANAEM

Mention de saisie de sécurité sociale

Nantissement judiciaire provisoire

Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)

Nantissement de fonds agricole

Gage sur stocks

Déclaration de créance(s)

Contrat de location

Credit-bail en matière mobilière

Paiements et délais (depuis le 1er Mai 2006)

Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale

Protêt ou certificat de non paiement

Nantissement de fonds de commerce

Nantissement judiciaire définitif

Nantissement de fonds artisanal

Nantissement sur outillage et matériel

Privilège du vendeur de fonds de commerce

Warrant(s)

Clause de réserve de propriété

Bien(s) inaliénable(s)

Nantissement sur parts de société civile

Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 23

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SCI DU PARC
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Meaux

56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requérant :

Réf. Greffe : 1646

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA

18 rue QUENTIN BAUCHART
75008 PARIS

DU CHEF DE Sté SCI DU PARC
13 rue Clément Ader Parc d'Activité de la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE
Sauf Inscription prise à une autre adresse

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale
Privilège de l'ANAEM
Mention de saisie de sécurité sociale
Nantissement judiciaire provisoire
Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)
Nantissement de fonds agricole
Gage sur stocks
Déclaration de créance(s)
Contrat de location
Crédit-bail en matière mobilière
Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)
Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale
Protêt ou certificat de non paiement
Nantissement de fonds de commerce
Nantissement judiciaire définitif
Nantissement de fonds artisanal
Nantissement sur outillage et matériel
Privilège du vendeur de fonds de commerce
Warrant(s)
Clause de réserve de propriété
Bien(s) inaliénable(s)
Nantissement sur parts de société civile
Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 24

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SCI LA MADELEINE
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Meaux

56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requérent :

Réf. Greffe : 1632

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA

18 rue QUENTIN BAUCHART

75008 PARIS

DU CHEF DE

Sté SCI LA MADELEINE

13 rue CLEMENT ADER PARC D'ACTIVITES DE LA GOELE

77230 DAMMARTIN EN GOELE

Sauf Inscription prise à une autre adresse

Activité principale : la propriété l'administration

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale

Privilège de l'ANAEM

Mention de saisie de sécurité sociale

Nantissement judiciaire provisoire

Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)

Nantissement de fonds agricole

Gage sur stocks

Déclaration de créance(s)

Contrat de location

Credit-bail en matière mobilière

Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)

Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale

Protêt ou certificat de non paiement

Nantissement de fonds de commerce

Nantissement judiciaire définitif

Nantissement de fonds artisanal

Nantissement sur outillage et matériel

Privilège du vendeur de fonds de commerce

Warrant(s)

Clause de réserve de propriété

Bien(s) inaliénable(s)

Nantissement sur parts de société civile

Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 25

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SOCIETE ALDI MONTATAIRE
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Meaux
56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requéant :
Réf. Greffe : 1640

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA
18 rue QUENTIN BAUCHART
75008 PARIS

OU CHEF DE Sté SCI ALDI MONTATAIRE
13 rue Clément Ader
77230 DAMMARTIN EN GOELE
Sauf Inscription prise à une autre adresse
Activité principale : location immeubles

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale
Privilège de l'ANAEM
Mention de saisie de sécurité sociale
Nantissement judiciaire provisoire
Nantissement judiciaire (a. 53 ancien CPC)
Nantissement de fonds agricole
Gage sur stocks
Déclaration de créance(s)
Contrat de location
Crédit-bail en matière mobilière
Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)
Nantissement provisoire/parts sté civile

Privilège du trésor en matière fiscale
Protêt ou certificat de non paiement
Nantissement de fonds de commerce
Nantissement judiciaire définitif
Nantissement de fonds artisanal
Nantissement sur outillage et matériel
Privilège du vendeur de fonds de commerce
Warrant(s)
Clause de réserve de propriété
Bien(s) inaliénable(s)
Nantissement sur parts de société civile
Nantissement jud. définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

L'un des Greffiers Associés



ANNEXE 26

**ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SCI DES GENETS
EMIS PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Meaux
56, Rue Aristide BRIAND
77109 MEAUX CEDEX

Réf. Requérent :

Réf. Greffe : 1629

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS
Délivré le 15/03/2009 exclusivement

REQUERANT

ARTHENA
18 rue QUENTIN BAUCHART
75008 PARIS

JU CHEF DE Sté Société Civile Immobilière DES GENETS
13 rue Clément Ader Parc Activité D la Goële
77230 DAMMARTIN EN GOELE
Sauf Inscription prise à une autre adresse
Activité principale : l'acquisition, la gestion, l'a

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale	Privilège du trésor en matière fiscale
Privilège de l'ANAEM	Protêt ou certificat de non paiement
Mention de saisie de sécurité sociale	Nantissement de fonds de commerce
Nantissement judiciaire provisoire	Nantissement judiciaire définitif
Nantissement judiciaire (a.53 ancien CPC)	Nantissement de fonds artisanal
Nantissement de fonds agricole	Nantissement sur outillage et matériel
Gage sur stocks	Privilège du vendeur de fonds de commerce
Déclaration de créance(s)	Warrant(s)
Contrat de location	Clause de réserve de propriété
Credit-bail en matière mobilière	Bien(s) inaliénable(s)
Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)	Nantissement sur parts de société civile
Nantissement provisoire/parts sté civile	Nantissement jud.définitif parts sté civ.

PRIVILEGES NON REQUIS :

Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet. Pour état conforme comprenant 0 inscription.

Un des Greffiers Associés

